



Rogers Sugar enregistre une rentabilité record au deuxième trimestre grâce au rendement élevé de ses deux secteurs d'activité

Rogers prévoit un BAIIA ajusté record pour une troisième année consécutive

Rogers Sugar Inc. (la « Société », « Rogers », « RSI », « notre », « nos », « nous ») (TSX : RSI) présente aujourd'hui ses résultats du deuxième trimestre et du premier semestre de l'exercice 2024. Le BAIIA ajusté consolidé du trimestre a augmenté de 52 % pour s'établir à un niveau record de 38,1 millions de dollars, grâce aux rendements élevés des secteurs des produits d'érable et du sucre de la Société.

Compte tenu des conditions de marché favorables et des retombées des efforts de la direction pour optimiser les activités et favoriser la rentabilité, la Société s'attend désormais à dégager un BAIIA ajusté consolidé plus élevé pour l'exercice 2024 par rapport à l'exercice 2023.

« La croissance rentable que nous générons dans nos deux secteurs d'activité illustre l'incidence favorable de la forte demande dont font l'objet nos produits et de notre volonté de mettre à profit cette demande en améliorant continuellement nos activités », a indiqué Mike Walton, président et chef de la direction de Rogers et Lantic Inc. « Nous anticipons de solides résultats financiers à nouveau pour l'exercice en cours, alors que nous poursuivons notre accroissement de la capacité qui nous permettra de continuer à développer nos activités en répondant aux besoins de nos clients pour les années à venir. »

Principaux résultats consolidés du deuxième trimestre de l'exercice 2024 (non audité)	T2 2024	T2 2023	CUM 2024	CUM 2023
Résultats financiers (en milliers de dollars)				
Produits	300 944	272 949	589 643	534 392
Marge brute	44 861	41 658	89 505	82 849
Marge brute ajustée ¹⁾	51 292	38 233	93 611	80 226
Résultat des activités d'exploitation	24 704	21 856	50 814	48 140
BAIIA ¹⁾	31 664	28 445	64 709	61 158
BAIIA ajusté ¹⁾	38 095	25 020	68 815	58 535
Bénéfice net	13 936	11 062	27 788	25 736
de base par action	0,13	0,11	0,26	0,25
dilué par action	0,11	0,10	0,22	0,23
Bénéfice net ajusté ¹⁾	18 891	9 115	31 504	24 462
Bénéfice net ajusté de base par action ¹⁾	0,17	0,09	0,29	0,23
Flux de trésorerie disponibles sur douze mois ¹⁾	56 570	51 807	56 570	51 807
Dividendes par action	0,09	0,09	0,18	0,18
Volumes				
Sucre (en tonnes métriques)	180 618	195 547	362 994	388 396
Sirope d'érable (en milliers de livres)	11 777	12 059	23 629	23 878

1) Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les mesures non conformes aux IFRS » du présent communiqué de presse pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

- La société a dégagé un BAIIA ajusté¹⁾ consolidé de 38,1 millions de dollars et de 68,8 millions de dollars, respectivement, pour le deuxième trimestre et le premier semestre de l'exercice 2024, ce qui représente une hausse de 13,1 millions de dollars et de 10,3 millions de dollars par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, sous l'effet essentiellement de la solide performance de nos deux secteurs d'activité.
- Le 4 mars 2024, dans le cadre du plan de financement de notre accroissement annoncé de la capacité de production et de logistique de nos activités de l'Est du Canada à Montréal et à Toronto (le « projet LEAP »), Rogers a émis 22 769 232 nouvelles actions ordinaires au prix de 5,18 \$ l'action. Le produit net, après les commissions et les frais connexes liés à cette transaction, s'est élevé à 112,5 millions de dollars.
- Le 1^{er} février 2024, les employés syndiqués de la raffinerie de sucre de Vancouver, représentés par Public and Private Workers of Canada Local 8, ont ratifié une nouvelle convention collective de cinq ans, mettant fin à la grève qui avait débuté le 28 septembre 2023. Les employés syndiqués sont retournés au travail et la raffinerie de Vancouver fonctionne maintenant à sa capacité normale.
- Pendant l'arrêt de travail, la production de nos usines de Taber et de Montréal a été mise à contribution pour soutenir nos clients de l'Ouest canadien. La grève a eu pour incidence défavorable globale une réduction nette des volumes de ventes d'environ 23 500 tonnes



métriques, dont une tranche de 13 500 tonnes métriques se rapportait au deuxième trimestre, et une réduction du BAIIA ajusté¹⁾ de 5,4 millions de dollars, dont une tranche de 2,4 millions de dollars se rapportait au deuxième trimestre.

- Le BAIIA ajusté¹⁾ du secteur du sucre a été très élevé au deuxième trimestre de l'exercice 2024, s'établissant à 33,2 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 10,6 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, même si l'on tient compte de l'incidence défavorable de la grève à la raffinerie de Vancouver.
- Les volumes de ventes du secteur du sucre ont diminué d'environ 15 000 tonnes métriques pour s'établir à environ 180 600 tonnes métriques au deuxième trimestre, du fait surtout de la baisse des activités à la raffinerie de sucre de Vancouver en raison de l'arrêt de travail.
- La marge brute ajustée¹⁾ du secteur du sucre s'est élevée à 249 \$ par tonne métrique au deuxième trimestre de 2024, par rapport à une marge brute ajustée¹⁾ de 175 \$ par tonne métrique pour la période correspondante de l'exercice précédent, en raison avant tout de l'apport plus important des activités liées au raffinage du sucre.
- Le BAIIA ajusté¹⁾ du secteur des produits de l'érable s'est établi à 4,9 millions de dollars au deuxième trimestre, ce qui constitue une hausse de 2,5 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, attribuable en grande partie à une hausse des prix de vente moyens et à une réduction des charges d'exploitation.
- Le pourcentage de la marge brute ajustée¹⁾ dans le secteur des produits de l'érable s'est élevé à 10,9 %, comparativement à un pourcentage de la marge brute ajustée¹⁾ de 7,2 % pour la période correspondante de l'exercice précédent, en raison des prix de vente moyens plus élevés et de la diminution des charges d'exploitation du fait de la mise en œuvre d'initiatives d'automatisation et d'amélioration continue à la fin de l'exercice 2023.
- Les flux de trésorerie disponibles¹⁾ pour la période de douze mois close le 30 mars 2024 se sont chiffrés à 56,6 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 4,8 millions de dollars en regard de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la hausse du BAIIA ajusté¹⁾ consolidé, contrebalancée en partie par l'augmentation des dépenses en immobilisations.
- Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2024, nous avons versé 0,09 \$ par action à nos actionnaires, ce qui correspond à un montant de 9,5 millions de dollars.
- Le 9 mai 2024, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action, lequel sera payable au plus tard le 11 juillet 2024.

1) Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les mesures non conformes aux IFRS » du présent communiqué de presse pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

Secteur du sucre

Principaux résultats du secteur du sucre pour le deuxième trimestre de l'exercice 2024 (non audité)	T2 2024	T2 2023	CUM 2024	CUM 2023
Résultats financiers (en milliers de dollars)				
Produits	242 957	216 135	472 765	421 423
Marge brute	39 916	37 075	76 406	73 113
Marge brute ajustée ¹⁾	44 947	34 145	81 179	71 806
par tonne métrique (\$/TM) ¹⁾	248,85	174,62	223,64	184,88
Charges administratives et de vente	10 815	11 101	20 194	17 737
Frais de distribution	6 192	5 340	12 278	10 402
Résultat des activités d'exploitation	22 909	20 634	43 934	44 975
BAIIA ¹⁾	28 194	25 512	54 494	54 566
BAIIA ajusté ¹⁾	33 225	22 582	59 267	53 259
Volumes (en tonnes métriques)				
Volume total	180 618	195 547	362 994	388 396

1) Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les mesures non conformes aux IFRS » du présent communiqué de presse pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

Au deuxième trimestre de l'exercice 2024, les produits ont augmenté de 26,8 millions de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. La variation positive est en grande partie attribuable à la hausse du prix moyen du sucre brut n° 11 et à l'apport plus important des activités liées au raffinage du sucre, facteurs en partie contrebalancés par la baisse des volumes de ventes attribuable à l'arrêt de travail à notre raffinerie de sucre de Vancouver.

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2024, les volumes de ventes de sucre se sont chiffrés à environ 180 600 tonnes métriques, soit une baisse d'environ 7,6 %, ou 15 000 tonnes métriques, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique essentiellement par l'incidence défavorable nette de l'arrêt de travail à la raffinerie de Vancouver, estimée à environ 13 500 tonnes métriques.



La marge brute s'est chiffrée à 39,9 millions de dollars pour le trimestre considéré, et elle comprend une perte de 5,0 millions de dollars liée à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute de la période correspondante de l'exercice précédent s'est chiffrée à 37,1 millions de dollars, et elle comprenait un profit lié à l'évaluation à la valeur de marché de 2,9 millions de dollars.

La marge brute ajustée s'est établie à 44,9 millions de dollars pour le deuxième trimestre, par rapport à 34,1 millions de dollars pour la période correspondante de 2023. La marge brute ajustée a augmenté de 10,8 millions de dollars au deuxième trimestre comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, hausse qui s'explique principalement par la marge plus élevée sur les ventes de sucre grâce à l'accroissement des prix moyens pour les activités liées au raffinage du sucre et à la gamme avantageuse de produits vendus. Cette variation favorable a été contrebalancée en partie par la hausse des coûts de production, qui est principalement attribuable à l'intensification des activités d'entretien et aux pressions inflationnistes liées au marché sur les coûts, de même qu'à l'incidence défavorable des volumes de ventes moins élevés susmentionnés.

La marge brute ajustée par tonne métrique s'est établie à 249 \$ pour le deuxième trimestre, ce qui représente une hausse de 74 \$ par tonne métrique par rapport à l'exercice précédent. La variation favorable est principalement attribuable à l'augmentation de la marge dans son ensemble en raison de l'amélioration des prix de vente et de la gamme avantageuse de produits vendus, contrebalancée en partie par la hausse des coûts de production et la baisse des volumes de ventes.

Le résultat des activités d'exploitation du deuxième trimestre l'exercice 2024 s'est établi à 22,9 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 2,3 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAIIA du deuxième trimestre de l'exercice 2024 s'est établi à 28,2 millions de dollars, par rapport à 25,5 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits et pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAIIA ajusté du deuxième trimestre a augmenté de 10,6 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, essentiellement fait de la hausse de la marge brute ajustée, contrebalancée en partie par l'augmentation des frais de distribution.

Secteur des produits de l'érable

Principaux résultats du secteur des produits de l'érable pour le deuxième trimestre de l'exercice 2024 (non audité)	T2 2024	T2 2023	CUM 2024	CUM 2023
Résultats financiers (en milliers de dollars)				
Produits	57 987	56 814	116 878	112 969
Marge brute	4 945	4 583	13 099	9 736
Marge brute ajustée ¹⁾	6 345	4 088	12 432	8 420
en pourcentage des produits ¹⁾	10,9 %	7,2 %	10,6 %	7,5 %
Charges administratives et de vente	2 916	2 865	5 677	5 527
Frais de distribution	234	496	542	1 044
Résultat des activités d'exploitation	1 795	1 222	6 880	3 165
BAIIA ¹⁾	3 470	2 933	10 215	6 592
BAIIA ajusté ¹⁾	4 870	2 438	9 548	5 276
Volumes (en milliers de livres)				
Volume total	11 777	12 059	23 629	23 878

¹⁾ Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les mesures non conformes aux IFRS » du présent communiqué de presse pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

Les produits du deuxième trimestre de l'exercice considéré ont progressé de 1,2 million de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison essentiellement de la hausse du prix de vente moyen, partiellement contrebalancée par la baisse des volumes de ventes.

La marge brute du trimestre considéré s'est chiffrée à 4,9 millions de dollars, et elle comprend une perte de 1,4 million de dollars liée à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute de la période correspondante de l'exercice précédent s'est chiffrée à 4,6 millions de dollars, et elle comprenait un profit de 0,5 million de dollars lié à l'évaluation à la valeur de marché.

Le pourcentage de la marge brute ajustée pour le deuxième trimestre s'est fixé à 10,9 %, par rapport à 7,2 % pour la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui traduit une hausse de 2,3 millions de dollars de la marge brute ajustée, principalement attribuable à



l'accroissement des prix moyens et au recul des charges d'exploitation découlant des économies réalisées grâce aux initiatives d'amélioration continue et d'automatisation mises en œuvre au deuxième semestre de l'exercice 2023.

Le résultat des activités d'exploitation du deuxième trimestre de l'exercice 2024 s'est établi à 1,8 million de dollars, comparativement à 1,2 million de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAIIA du deuxième trimestre de l'exercice 2024 s'est chiffré à 3,5 millions de dollars, par rapport à 2,9 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAIIA ajusté du deuxième trimestre de l'exercice 2024 a progressé de 2,4 millions de dollars pour s'établir à 4,9 millions de dollars, principalement en raison de la hausse de la marge brute ajustée, comme il est expliqué plus haut.

PROJET LEAP

Les phases de planification et de conception du projet sont désormais terminées et la phase de construction devrait commencer sous peu. Les travaux de préparation du site et les démarches d'obtention des permis en sont aux dernières étapes pour le principal chantier de construction à Montréal. La planification détaillée de la portion torontoise du projet est en cours d'élaboration. Des commandes relatives à l'équipement de raffinage du sucre et à d'autres grands équipements de production et de logistique ont été passées aux fournisseurs.

Dans le cadre du plan de financement du projet LEAP, RSI a émis de nouvelles actions ordinaires au deuxième trimestre de 2024, pour un produit net de 112,5 millions de dollars. Au 30 mars 2024, un montant de 30,9 millions de dollars, incluant des frais d'intérêts de 1,1 million de dollars, était inscrit à l'actif au titre des travaux de construction en cours, dans le bilan, pour le projet LEAP.

PERSPECTIVES

La direction continue de mettre l'accent sur l'optimisation des activités et sur la croissance du BAIIA ajusté consolidé. Compte tenu des solides résultats du premier semestre de l'exercice 2024 pour nos deux secteurs d'activité, nous prévoyons que nos résultats financiers seront plus élevés en 2024 qu'en 2023. La stabilité des activités de nos deux secteurs, les perspectives toujours positives du secteur du sucre en ce qui a trait à la demande du marché et aux prix, ainsi que la reprise que notre secteur des produits de l'érable a connue au cours des derniers trimestres, devraient entraîner une hausse du BAIIA ajusté consolidé pour l'exercice 2024 par rapport à l'exercice 2023.

Secteur du sucre

Nous nous attendons à ce que le secteur du sucre fasse bonne figure au cours de l'exercice 2024 et à ce qu'il surpasse les résultats de l'exercice 2023, malgré l'incidence défavorable du récent arrêt de travail à Vancouver qui a pris fin le 1^{er} février 2024. La demande sous-jacente en Amérique du Nord reste forte dans toutes nos catégories de clients, soutenue par la conjoncture favorable du marché. L'augmentation prévue de la marge du secteur du sucre découlant des ententes récemment négociées a une incidence positive sur nos résultats financiers, ce qui nous permet d'atténuer les récentes pressions inflationnistes sur les coûts et la baisse des volumes de ventes attribuable à l'arrêt de travail survenu récemment à Vancouver.

Le volume initialement prévu pour l'exercice 2024 était de 800 000 tonnes métriques, ce qui représente une augmentation de 4 700 tonnes métriques par rapport à l'exercice 2023. En raison de l'arrêt de travail qui a pris fin récemment à Vancouver et de son incidence sur les volumes livrés aux clients, nous prévoyons revoir à la baisse nos perspectives initiales pour l'exercice 2024 de 20 000 tonnes métriques pour les ramener à 780 000 tonnes métriques.

À Taber, la période des récoltes a donné un volume plus élevé qu'attendu de betteraves à sucre, et la campagne de transformation s'est terminée à la fin de février. La production attendue de la récolte est de 115 000 tonnes métriques, ce qui est supérieur de 10 000 tonnes métriques à la production de l'exercice précédent. La production plus élevée que prévu est attribuable à la qualité supérieure des betteraves reçues en 2024 grâce aux conditions météorologiques plus favorables pendant la période de croissance et au rendement accru de l'usine tout au long du processus de coupe. Les producteurs de betteraves à sucre de l'Alberta procèdent actuellement aux semis pour la récolte de l'année prochaine, en vertu d'une entente de deux ans signée en avril 2023 qui en est à sa deuxième année. Les négociations avec l'association des producteurs de betteraves à sucre de l'Alberta pour les récoltes subséquentes devraient commencer plus tard au cours de l'exercice 2024.

Les coûts de production et les programmes d'entretien de nos trois usines de production devraient augmenter modérément en 2024 étant donné que les dépenses connexes continuent de subir l'effet des pressions inflationnistes actuelles liées au marché, et à mesure que nous continuons d'effectuer les activités d'entretien nécessaires pour assurer un processus de production sans heurts afin de répondre aux besoins de nos clients. Nous sommes déterminés à gérer nos coûts de façon responsable et nous avons lancé des initiatives d'optimisation et de contrôle dans toutes nos usines.



Les frais de distribution devraient augmenter légèrement en 2024. Ces dépenses rendent compte de la conjoncture actuelle du marché qui nécessite le transfert du sucre produit entre nos raffineries pour répondre à la demande de nos clients et de certains coûts engagés pour répondre aux besoins de nos clients avec du sucre raffiné importé.

Les charges administratives et de vente devraient augmenter en 2024 par rapport à 2023, ce qui s'explique surtout par les hausses des coûts liés au marché au titre de la charge de rémunération et des services externes.

Compte tenu des éléments susmentionnés, nous nous attendons à ce que le BAIIA ajusté du secteur du sucre augmente au cours de l'exercice 2024 par rapport à l'exercice 2023, ce qui reflète la conjoncture actuellement très favorable du marché et la stabilité de nos activités.

Nous nous attendons à une baisse de nos coûts de financement au cours de l'exercice 2024, en raison surtout du calendrier de la partie financement par capitaux propres du projet LEAP, laquelle entraîne une augmentation temporaire de notre trésorerie disponible qui fera diminuer les frais d'intérêts associés à notre facilité de crédit renouvelable. Nous avons été en mesure d'atténuer l'incidence des récentes augmentations des taux d'intérêt et des coûts de l'énergie grâce à notre stratégie de couverture sur plusieurs années. Nous prévoyons que notre stratégie de couverture continuera d'atténuer notre exposition à ces risques au cours de l'exercice 2024.

Les dépenses affectées aux projets d'immobilisations des activités régulières devraient aussi demeurer stables pour l'exercice 2024. Nous prévoyons consacrer environ 26,0 millions de dollars à différentes initiatives liées à nos activités ordinaires. Cette estimation des dépenses d'investissement ne tient pas compte des dépenses engagées pour notre projet LEAP, actuellement estimées à 46,0 millions de dollars pour l'exercice 2024.

Secteur des produits de l'érable

Nous prévoyons une amélioration des résultats financiers de notre secteur des produits de l'érable en 2024 par rapport à l'exercice précédent. Les résultats financiers du secteur des produits de l'érable ont été moins élevés que prévu pour l'exercice 2023. Au cours des derniers mois, nous nous sommes attachés à négocier des augmentations de prix fondées sur le marché et à optimiser les activités de nos usines de Granby et de Dégelis au moyen d'initiatives d'automatisation et d'amélioration continue. Ces initiatives appuient la reprise de notre secteur des produits de l'érable observée depuis les trois derniers trimestres.

Le volume des ventes attendu pour l'exercice 2024 est de 46,0 millions de livres, soit 2,0 millions de livres de plus que le volume de l'exercice précédent. Ces attentes au titre du volume des ventes tiennent compte de la conjoncture actuelle du marché et de la disponibilité de nouvelles quantités de sirop d'érable provenant des producteurs. La récolte de sirop d'érable de 2024 a été nettement meilleure que prévu et elle soutiendra la demande actuelle du marché, en plus de permettre le réapprovisionnement partiel de la réserve détenue par les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (les « PPAQ »). Ces dernières années, la réserve des PPAQ s'est épuisée en raison de récoltes inférieures à la moyenne.

Compte tenu des éléments susmentionnés, nous prévoyons que le BAIIA ajusté du secteur des produits de l'érable augmentera pour l'exercice 2024 par rapport à l'exercice 2023, en raison des avantages découlant des changements positifs que nous avons apportés au cours de l'exercice précédent.

Les dépenses en immobilisations du secteur des produits de l'érable ont diminué considérablement au cours des dernières années. Nous nous attendons à ce que ce secteur consacre des dépenses de l'ordre de 1 million de dollars à 1,5 million de dollars par année à des projets d'immobilisations. La principale motivation des projets d'immobilisations retenus est l'amélioration de la productivité et de la rentabilité au moyen de l'automatisation.

Se reporter à la rubrique « Énoncés prospectifs » ci-après.

Le rapport de gestion et les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités de Rogers pour le deuxième trimestre de l'exercice 2024 peuvent être consultés sur www.LanticRogers.com ou sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

Mise en garde concernant les mesures non conformes aux IFRS

Lors de l'analyse de nos résultats, en plus des mesures financières calculées et présentées conformément aux IFRS, nous recourons également à un certain nombre de mesures financières non conformes aux IFRS. Par mesure financière non conforme aux IFRS, on entend une mesure numérique de la performance, de la situation financière ou des flux de trésorerie d'une société qui exclut (inclut) des montants, ou fait l'objet d'ajustements ayant pour effet d'exclure (d'inclure) des montants, qui sont inclus (exclus) dans la plupart des mesures directement comparables calculées et présentées conformément aux IFRS. Les mesures financières non conformes aux IFRS ne faisant pas l'objet d'une définition normalisée, il pourrait donc être impossible de les comparer avec les mesures financières non conformes aux IFRS présentées par d'autres sociétés exerçant les mêmes activités ou des activités similaires. Les investisseurs sont priés de lire intégralement nos états financiers consolidés audités ainsi que nos rapports mis à la disposition du public, et de ne pas se fier à une seule mesure financière.

Nous utilisons ces mesures financières non conformes aux IFRS à titre de complément de nos résultats présentés en vertu des IFRS. Elles permettent de présenter nos activités sous un angle différent et, conjuguées à nos résultats formulés en vertu des IFRS et aux rapprochements avec les mesures financières correspondantes conformes aux IFRS, elles font ressortir de manière plus nette les facteurs et tendances touchant à nos



activités. Pour obtenir plus d'informations, il faut se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » qui figure à la fin du rapport de gestion qui se rapporte au trimestre considéré.

Le texte qui suit présente la définition des mesures non conformes aux IFRS utilisées dans le présent communiqué de presse :

- La marge brute ajustée s'entend de la marge brute compte tenu de « l'ajustement du coût des ventes », lequel comprend les profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre et des contrats de change à terme, tels qu'ils sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers consolidés, et le cumul des écarts temporaires découlant des profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre et des contrats de change à terme.
- Le résultat ajusté des activités d'exploitation s'entend du résultat des activités d'exploitation compte tenu de l'ajustement du coût des ventes et de la dépréciation du goodwill.
- Le BAIIA s'entend du bénéfice avant les intérêts, l'impôt, l'amortissement et la dépréciation du goodwill.
- Le BAIIA ajusté s'entend du résultat des activités d'exploitation après ajustement afin de rajouter la dotation aux amortissements.
- Le bénéfice net ajusté s'entend du bénéfice net compte tenu de l'ajustement du coût des ventes, de la dépréciation du goodwill et de l'incidence fiscale sur ces ajustements.
- Le taux de la marge brute ajustée par TM s'entend de la marge brute ajustée du secteur du sucre divisée par le volume des ventes de ce même secteur.
- Le pourcentage de la marge brute ajustée s'entend de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'érable divisée par les produits tirés de ce même secteur.
- Le bénéfice net ajusté par action s'entend du bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.
- Les flux de trésorerie disponibles s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers, et compte tenu des paiements de frais de financement différés, des obligations locatives et des dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée et des dépenses en immobilisations liées au projet LEAP.

Dans le présent communiqué de presse, nous traitons des mesures financières non conformes aux IFRS, en décrivant notamment les raisons pour lesquelles nous estimons que ces mesures fournissent des renseignements utiles sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie, le cas échéant, et, dans la mesure où cela est important, les autres fins visées par le recours à ces mesures. Ces mesures ne doivent pas être considérées individuellement ni perçues comme étant un substitut à une analyse de nos résultats présentés aux termes des IFRS. Les rapprochements des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures financières conformes aux IFRS les plus directement comparables sont présentés ci-après.



RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS

Résultats consolidés (en milliers de dollars)	T2 2024			T2 2023		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Marge brute	39 916	4 945	44 861	37 075	4 583	41 658
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	5 031	1 400	6 431	(2 930)	(495)	(3 425)
Marge brute ajustée	44 947	6 345	51 292	34 145	4 088	38 233
Résultat des activités d'exploitation	22 909	1 795	24 704	20 634	1 222	21 856
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	5 031	1 400	6 431	(2 930)	(495)	(3 425)
Résultat ajusté des activités d'exploitation	27 940	3 195	31 135	17 704	727	18 431
Résultat des activités d'exploitation	22 909	1 795	24 704	20 634	1 222	21 856
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	5 285	1 675	6 960	4 878	1 711	6 589
BAIIA ¹⁾	28 194	3 470	31 664	25 512	2 933	28 445
BAIIA ¹⁾	28 194	3 470	31 664	25 512	2 933	28 445
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	5 031	1 400	6 431	(2 930)	(495)	(3 425)
BAIIA ajusté	33 225	4 870	38 095	22 582	2 438	25 020
Bénéfice net			13 936			11 062
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾			6 431			(3 425)
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ¹⁾			236			479
Impôt sur les ajustements ci-dessus			(1 712)			999
Bénéfice net ajusté			18 891			9 115
Bénéfice net de base par action			0,13			0,11
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus			0,04			(0,02)
Bénéfice net ajusté de base par action			0,17			0,09

1) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».



Résultats consolidés (en milliers de dollars)	Cumul 2024			Cumul 2023		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Marge brute	76 406	13 099	89 505	73 113	9 736	82 849
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	4 773	(667)	4 106	(1 307)	(1 316)	(2 623)
Marge brute ajustée	81 179	12 432	93 611	71 806	8 420	80 226
Résultat des activités d'exploitation	43 934	6 880	50 814	44 975	3 165	48 140
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	4 773	(667)	4 106	(1 307)	(1 316)	(2 623)
Résultat ajusté des activités d'exploitation	48 707	6 213	54 920	43 668	1 849	45 517
Résultat des activités d'exploitation	43 934	6 880	50 814	44 975	3 165	48 140
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	10 560	3 335	13 895	9 591	3 427	13 018
BAIIA ¹⁾	54 494	10 215	64 709	54 566	6 592	61 158
BAIIA ¹⁾	54 493	10 215	64 709	54 566	6 592	61 158
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	4 773	(667)	4 106	(1 307)	(1 316)	(2 623)
BAIIA ajusté ¹⁾	59 267	9 548	68 815	53 259	5 276	58 535
(Perte nette) bénéfice net			27 788			25 736
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾			4 106			(2 623)
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ¹⁾			894			525
Impôt sur les ajustements ci-dessus			(1 284)			824
Bénéfice net ajusté			31 504			24 462
Bénéfice net de base par action			0,26			0,25
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus			0,03			(0,02)
Bénéfice net ajusté de base par action			0,29			0,23

1) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Audioconférence et webémission

Rogers tiendra une audioconférence pour discuter des résultats du deuxième trimestre de l'exercice 2024 le 9 mai 2024 à 17 h 30 (heure de l'Est). Si vous souhaitez y participer, veuillez composer le 1-888-717-1738. Pour écouter l'enregistrement de l'audioconférence qui sera disponible peu après sa conclusion, composez le 1-877-674-7070 suivi du code d'accès 361624#. L'enregistrement sera disponible jusqu'au 9 juin 2024. Il sera également possible d'écouter une émission audio webdiffusée en direct de l'audioconférence sur notre site à l'adresse www.LanticRogers.com.



À propos de Rogers Sugar

Rogers Sugar a été constituée en société sous le régime des lois du Canada. Elle détient la totalité des actions ordinaires de Lantic et ses bureaux administratifs sont situés à Montréal, au Québec. Lantic exploite des raffineries de sucre de canne à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi qu'une usine de transformation du sucre de betterave à Taber, en Alberta, seule usine de transformation de la betterave au Canada. Lantic exploite également un centre de distribution à Toronto, en Ontario. Les produits du sucre de Lantic sont commercialisés principalement sous la marque de commerce « Lantic » dans l'Est du Canada et sous la marque de commerce « Rogers » dans l'Ouest canadien. Ils comprennent le sucre cristallisé, le sucre à glacer, les cubes de sucre, la cassonade dorée et la cassonade brune, le sucre liquide ainsi que les sirops de spécialité. Lantic est propriétaire de la totalité des actions ordinaires de TMTC et son siège social est situé à Montréal, au Québec. TMTC exploite des usines d'embouteillage à Granby, à Dégelis, et à Saint-Honoré-de-Shenley, au Québec, ainsi qu'à Websterville, au Vermont. Les produits de TMTC, qui comprennent le sirop d'érable, le sucre d'érable et les produits dérivés du sirop d'érable, sont offerts par des distributeurs dans environ 50 pays et sont vendus au détail sous diverses marques.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur Rogers, veuillez consulter notre site Web à l'adresse www.LanticRogers.com.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent rapport comporte des déclarations ou de l'information qui sont ou peuvent être des énoncés prospectifs ou de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes en vigueur. Les énoncés prospectifs peuvent inclure notamment des énoncés et des renseignements qui reflètent nos prévisions actuelles à l'égard de la performance et d'événements futurs. L'utilisation de termes comme « pouvoir », « devoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « supposer », « prévoir », « planifier », « croire », « estimer » et d'autres expressions semblables, et/ou les tournures négatives de celles-ci, vise à signaler des énoncés prospectifs. Sans prétendre en faire la liste complète, nous prévenons les investisseurs que les énoncés portant sur les sujets suivants sont des énoncés prospectifs ou sont susceptibles d'en être :

- la demande future de sucre raffiné et de sirop d'érable et les volumes de ventes connexes,
- notre projet LEAP,
- les prix futurs du sucre brut n° 11,
- les pressions inflationnistes attendues sur les coûts,
- le prix du gaz naturel,
- les prévisions sur la production de sucre de betterave à notre usine de Taber,
- le niveau des dividendes futurs,
- l'état d'avancement des réglementations et des enquêtes gouvernementales.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur des estimations que nous avons faites et des hypothèses que nous avons posées en fonction de notre expérience et de notre perception des tendances passées, de la conjoncture et d'événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs que nous jugeons pertinents et raisonnables dans les circonstances. Toutefois, rien ne garantit que ces estimations et ces hypothèses s'avéreront exactes. Les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes, connus ou inconnus, et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats réels ou les événements diffèrent sensiblement des attentes qui y sont exprimées. La performance et les résultats réels pourraient différer de façon importante de ceux indiqués dans les énoncés prospectifs, des résultats passés ou des attentes au cours de la période considérée.

Le lecteur est invité à se reporter à la rubrique « Risques et incertitudes » qui figure dans le rapport de gestion du trimestre à l'étude et dans le rapport de gestion du quatrième trimestre de l'exercice 2023 pour obtenir plus d'informations sur les facteurs de risque et d'autres événements qui sont indépendants de la volonté de Rogers. Ces risques sont également décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle. Bien que la Société estime que les attentes et les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs soient raisonnables dans les circonstances actuelles, les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, car rien ne garantit que ceux-ci se révéleront exacts. Les énoncés prospectifs aux présentes sont formulés à la date du présent communiqué de presse, et nous déclinons toute responsabilité quant à la mise à jour ou à la révision de ces énoncés par suite d'événements ou de circonstances postérieurs à la date des présentes, à moins que nous n'y soyons tenus en vertu de la loi.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

M. Jean-Sébastien Couillard

Vice-président des finances, chef de la direction financière et secrétaire corporatif

Téléphone : 514 940-4350

Courriel : jscouillard@lantic.ca



ROGERS SUGAR INC.

Rapport financier T2 2024



Le présent rapport de gestion de Rogers Sugar Inc. (la « Société », « Rogers », « RSI » ou « nous », « nos » et « notre ») daté du 9 mai 2024 doit être lu conjointement avec les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités et les notes y afférentes pour le trimestre et le semestre clos le 30 mars 2024, ainsi qu'avec les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion pour l'exercice clos le 30 septembre 2023. Le présent rapport de gestion porte sur les résultats de Rogers, Lantic Inc. (« Lantic ») (Rogers et Lantic ci-après collectivement désignées par le « secteur du sucre »), The Maple Treat Corporation (« Maple Treat ») et Highland Sugarworks Inc. (« Highland ») (les deux dernières sociétés ci-après collectivement désignées par « TMTC » ou le « secteur des produits de l'érable »).

La direction est responsable de la préparation du présent rapport de gestion, lequel a été examiné et approuvé par le comité d'audit et par le conseil d'administration de Rogers.

TABLE DES MATIÈRES

NOS ACTIVITÉS.....	3
FAITS SAILLANTS	3
PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET FAITS SAILLANTS.....	5
Résultats ajustés.....	6
INFORMATION SECTORIELLE	7
Secteur du sucre.....	8
Secteur des produits de l'érable	13
PERSPECTIVES.....	15
Secteur du sucre.....	15
Secteur des produits de l'érable	16
RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES	17
Produits totaux.....	17
Marge brute	17
Résultat des activités d'exploitation	18
Charges financières nettes	18
Imposition	18
Bénéfice net	19
Résumé des résultats trimestriels.....	19
Situation financière.....	20
Liquidités.....	20
Flux de trésorerie disponibles.....	21
Obligations contractuelles.....	23
Ressources en capital.....	23
TITRES EN CIRCULATION	24
RISQUES ET INCERTITUDES.....	24
MESURES NON CONFORMES AUX IFRS.....	25
PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES	29
CHANGEMENTS APPORTÉS AUX PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES NON ENCORE ADOPTÉS.....	29
CONTRÔLES ET PROCÉDURES	29
ÉNONCÉS PROSPECTIFS.....	29

NOS ACTIVITÉS

Tout au long de son histoire qui a commencé en 1888, Rogers a toujours su offrir au marché canadien des produits du sucre de haute qualité.

Lantic, la filiale entièrement détenue par Rogers, exploite des raffineries de sucre de canne à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi qu'une usine de transformation du sucre de betterave à Taber, en Alberta, seule usine de transformation de la betterave au Canada. Les produits du sucre de Lantic sont commercialisés généralement sous la marque de commerce « Lantic » dans l'Est du Canada et sous la marque de commerce « Rogers » dans l'Ouest canadien. Ils comprennent le sucre cristallisé, le sucre à glacer, les cubes de sucre, la cassonade dorée et la cassonade brune, le sucre liquide ainsi que les sirops de spécialité. Nous exploitons également un centre de distribution à Toronto, en Ontario.

Maple Treat exploite des usines d'embouteillage à Granby, à Dégelis et à Saint-Honoré-de-Shenley, au Québec, ainsi qu'à Websterville, au Vermont. Les produits de Maple Treat, qui comprennent le sirop d'érable, le sucre d'érable et les produits dérivés du sirop d'érable, sont offerts par des distributeurs dans environ 50 pays et sont vendus au détail sous diverses marques.

Nos activités sont regroupées en deux secteurs distincts, soit le secteur du sucre qui englobe notamment le sucre raffiné et ses sous-produits, et le secteur des produits de l'érable, qui englobe notamment le sirop d'érable et les produits à base de sirop d'érable.

FAITS SAILLANTS

- La société a dégagé un BAIIA ajusté¹⁾ consolidé de 38,1 millions de dollars et de 68,8 millions de dollars, respectivement, pour le deuxième trimestre et le premier semestre de l'exercice 2024, ce qui représente une hausse de 13,1 millions de dollars et de 10,3 millions de dollars par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, sous l'effet essentiellement de la solide performance de nos deux secteurs d'activité.
- Le 4 mars 2024, dans le cadre du plan de financement de notre accroissement annoncé de la capacité de production et de logistique de nos activités de l'Est du Canada à Montréal et à Toronto (le « projet LEAP »), Rogers a émis 22 769 232 nouvelles actions ordinaires au prix de 5,18 \$ l'action. Le produit net, après les commissions et les frais connexes liés à cette transaction, s'est élevé à 112,5 millions de dollars.
- Le 1^{er} février 2024, les employés syndiqués de la raffinerie de sucre de Vancouver, représentés par Public and Private Workers of Canada Local 8, ont ratifié une nouvelle convention collective de cinq ans, mettant fin à la grève qui avait débuté le 28 septembre 2023. Les employés syndiqués sont retournés au travail et la raffinerie de Vancouver fonctionne maintenant à sa capacité normale.
- Pendant l'arrêt de travail, la production de nos usines de Taber et de Montréal a été mise à contribution pour soutenir nos clients de l'Ouest canadien. La grève a eu pour incidence défavorable globale une réduction nette des volumes de ventes d'environ 23 500 tonnes métriques, dont une tranche d'environ 13 500 tonnes métriques se rapportait au deuxième trimestre, et une réduction du BAIIA ajusté¹⁾ de 5,4 millions de dollars, dont une tranche de 2,4 millions de dollars se rapportait au deuxième trimestre.
- Le BAIIA ajusté¹⁾ du secteur du sucre a été très élevé au deuxième trimestre de l'exercice 2024, s'établissant à 33,2 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 10,6 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, même si l'on tient compte de l'incidence défavorable de la grève à la raffinerie de Vancouver.
- Les volumes de ventes du secteur du sucre ont diminué d'environ 15 000 tonnes métriques pour s'établir à environ 180 600 tonnes métriques au deuxième trimestre, du fait surtout de la baisse des activités à la raffinerie de sucre de Vancouver en raison de l'arrêt de travail.
- La marge brute ajustée¹⁾ du secteur du sucre s'est élevée à 249 \$ par tonne métrique au deuxième trimestre de 2024, par rapport à une marge brute ajustée¹⁾ de 175 \$ par tonne métrique pour la période correspondante de l'exercice précédent, en raison avant tout de l'apport plus important des activités liées au raffinage du sucre.
- Le BAIIA ajusté¹⁾ du secteur des produits de l'érable s'est établi à 4,9 millions de dollars au deuxième trimestre, ce qui constitue une hausse de 2,5 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, attribuable en grande partie à une hausse des prix de vente moyens et à une réduction des charges d'exploitation.

Rapport sur les résultats du deuxième trimestre de 2024

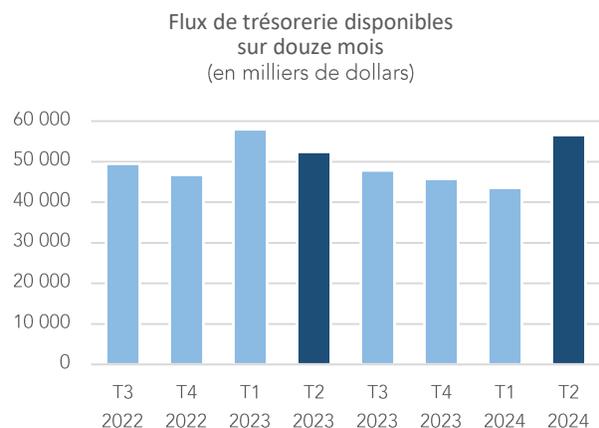
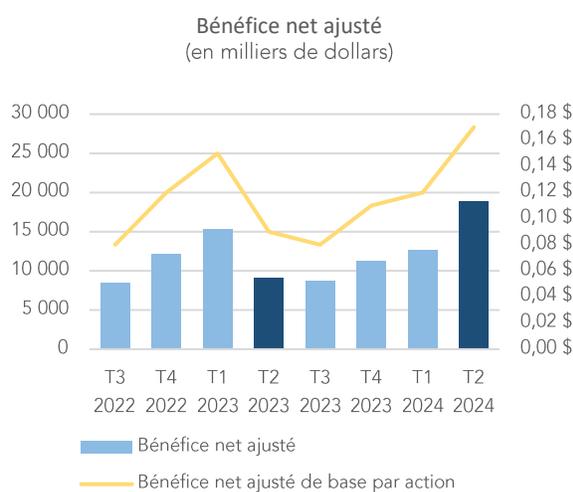
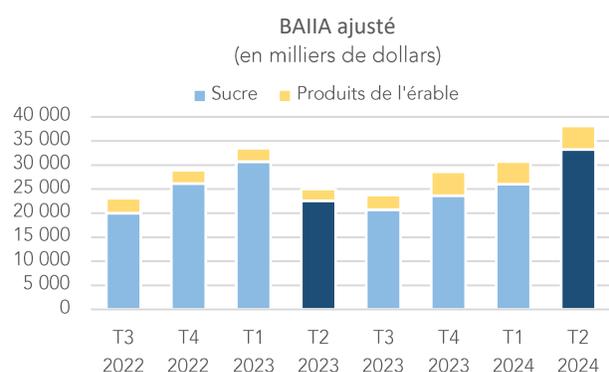
- Le pourcentage de la marge brute ajustée¹⁾ dans le secteur des produits de l'érable s'est élevé à 10,9 %, comparativement à un pourcentage de la marge brute ajustée¹⁾ de 7,2 % pour la période correspondante de l'exercice précédent, en raison des prix de vente moyens plus élevés et de la diminution des charges d'exploitation du fait de la mise en œuvre d'initiatives d'automatisation et d'amélioration continue à la fin de l'exercice 2023.
- Les flux de trésorerie disponibles¹⁾ pour la période de douze mois close le 30 mars 2024 se sont chiffrés à 56,6 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 4,8 millions de dollars en regard de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la hausse du BAIIA ajusté¹⁾ consolidé, contrebalancée en partie par l'augmentation des dépenses en immobilisations.
- Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2024, nous avons versé 0,09 \$ par action à nos actionnaires, ce qui correspond à un montant de 9,5 millions de dollars.
- Le 9 mai 2024, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action, lequel sera payable au plus tard le 11 juillet 2024.

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET FAITS SAILLANTS

(non audité) (en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)	T2 2024	T2 2023	CUM 2024	CUM 2023
Sucre (en tonnes métriques)	180 618	195 547	362 994	388 396
Sirop d'érable (en milliers de livres)	11 777	12 059	23 629	23 878
Produits totaux	300 944	272 949	589 643	534 392
Marge brute	44 861	41 658	89 505	82 849
Ajustement du coût des ventes ¹⁾	(6 431)	3 425	(4 106)	2 623
Marge brute ajustée ¹⁾	51 292	38 233	93 611	80 226
Résultat des activités d'exploitation	24 704	21 856	50 814	48 140
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	31 135	18 431	54 920	45 517
BAlIA ¹⁾	31 664	28 445	64 709	61 158
BAlIA ajusté ¹⁾	38 095	25 020	68 815	58 535
Bénéfice net	13 936	11 062	27 788	25 736
de base par action	0,13	0,11	0,26	0,25
dilué par action	0,11	0,10	0,22	0,23
Bénéfice net ajusté ¹⁾	18 891	9 115	31 504	24 462
Bénéfice net ajusté de base par action ¹⁾	0,17	0,09	0,29	0,23
Flux de trésorerie disponibles sur douze mois ¹⁾	56 570	51 807	56 570	51 807
Dividendes par action	0,09	0,09	0,18	0,18

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.



Résultats ajustés

Dans le cours normal de nos activités, nous avons recours à des instruments financiers dérivés sous forme de contrats à terme normalisés sur le sucre, de contrats de change à terme, de contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et de swaps de taux d'intérêt. Nous avons désigné les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et les swaps de taux d'intérêt que nous avons conclus pour nous prémunir contre les fluctuations du cours du gaz naturel et des taux d'intérêt comme étant des couvertures de flux de trésorerie. Les instruments financiers dérivés liés aux contrats à terme normalisés sur le sucre et aux contrats de change à terme sont évalués à la valeur de marché à chaque date de clôture et sont imputés à l'état consolidé résumé du résultat net. Les montants des profits ou pertes latents découlant des contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et des swaps de taux d'intérêt qui sont admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les montants des profits ou pertes latents découlant des swaps de taux d'intérêt qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés à l'état consolidé résumé du résultat net. Ces montants sont retirés et inclus dans le résultat net du même poste de l'état consolidé résumé du résultat net et du résultat global que l'élément couvert, dans la même période que celle pendant laquelle les flux de trésorerie couverts influent sur le résultat net, réduisant la volatilité du bénéfice liée aux variations de l'évaluation de ces instruments de couverture dérivés.

Nous estimons que nos résultats financiers sont davantage représentatifs de nos activités pour les gestionnaires ainsi que pour les investisseurs, les analystes et les autres parties intéressées lorsqu'ils sont présentés après ajustement pour tenir compte des profits ou des pertes découlant des instruments financiers dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture. Ces résultats financiers ajustés apportent une compréhension plus complète des facteurs et des tendances susceptibles d'influer sur nos activités. Cette évaluation n'est pas conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS ».

Nous utilisons les résultats ajustés non conformes aux IFRS de la Société exploitante pour mesurer et évaluer la performance de l'entreprise au moyen de notre marge brute ajustée, de notre pourcentage de la marge brute ajustée, de notre taux de la marge brute ajustée, de notre résultat ajusté des activités d'exploitation, de notre BAIIA ajusté, de notre bénéfice net ajusté, de notre bénéfice net ajusté par action et de nos flux de trésorerie disponibles sur douze mois. Ces mesures non conformes aux IFRS sont évaluées sur une base consolidée et par secteur, à l'exclusion du pourcentage de la marge brute ajustée, de la marge brute ajustée par tonne métrique, du bénéfice net ajusté par action et des flux de trésorerie disponibles sur douze mois. Nous estimons par ailleurs que ces mesures sont importantes pour les investisseurs et pour les parties qui évaluent notre performance à la lumière de nos résultats antérieurs. Nous avons également recours à la marge brute ajustée, au BAIIA ajusté, au résultat ajusté des activités d'exploitation, au bénéfice net ajusté, au bénéfice net ajusté par action et aux flux de trésorerie disponibles sur douze mois lorsque nous présentons les résultats au conseil d'administration, aux analystes, aux investisseurs, aux banques et à d'autres parties intéressées. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS ».

AJUSTEMENT DES RÉSULTATS

Bénéfice (perte) (en milliers de dollars)	T2 2024			T2 2023		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Évaluation à la valeur de marché relativement aux instruments suivants :						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	1 154	–	1 154	4 925	–	4 925
Contrats de change à terme	1 399	(1 203)	196	296	(160)	136
Ajustement total à la valeur de marché à l'égard des dérivés	2 553	(1 203)	1 350	5 221	(160)	5 061
Cumul des écarts temporaires	(7 584)	(197)	(7 781)	(2 291)	655	(1 636)
Ajustement total du coût des ventes	(5 031)	(1 400)	(6 431)	2 930	495	3 425

Bénéfice (perte) (en milliers de dollars)	Cumul 2024			Cumul 2023		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Évaluation à la valeur de marché relativement aux instruments suivants :						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	(1 536)	–	(1 536)	3 717	–	3 717
Contrats de change à terme	1 275	653	1 928	569	(357)	212
Ajustement total à la valeur de marché à l'égard des dérivés	(261)	653	392	4 286	(357)	3 929
Cumul des écarts temporaires	(4 512)	14	(4 498)	(2 979)	1 673	(1 306)
Ajustement total du coût des ventes	(4 773)	667	(4 106)	1 307	1 316	2 623

Les variations de l'ajustement à la valeur de marché des dérivés s'expliquent par la variation du cours du sucre brut n° 11 sur le marché (le « sucre brut n° 11 »), ainsi que par la fluctuation des taux de change.

Nous ne comptabilisons le cumul des écarts temporaires attribuables aux profits et pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché qu'au moment de la vente de sucre à un client. Les profits et pertes sur les transactions de sucre et les opérations de change sur papier connexes sont largement compensés par les profits et pertes correspondants sur les transactions physiques, c'est-à-dire les contrats de vente et d'achat conclus avec les clients et les fournisseurs.

Les ajustements susmentionnés sont ajoutés aux résultats liés à l'évaluation à la valeur de marché ou retranchés desdits résultats pour obtenir l'ajustement total du coût des ventes. Pour le deuxième trimestre de l'exercice considéré, l'ajustement total du coût des ventes s'est traduit par une perte de 6,4 millions de dollars qui doit être ajoutée aux résultats consolidés, comparativement à un profit de 3,4 millions de dollars qui devait être déduit des résultats d'exploitation consolidés pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Pour le premier semestre de l'exercice 2024, l'ajustement total du coût des ventes s'est traduit par une perte de 4,1 millions de dollars qui doit être ajoutée aux résultats consolidés, comparativement à un profit de 2,6 millions de dollars qui devait être déduit des résultats consolidés pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Pour obtenir plus d'information sur ces ajustements, se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS ».

INFORMATION SECTORIELLE

Résultats par secteur (en milliers de dollars)	T2 2024			T2 2023		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Produits	242 957	57 987	300 944	216 135	56 814	272 949
Marge brute	39 916	4 945	44 861	37 075	4 583	41 658
Charges administratives et de vente	10 815	2 916	13 731	11 101	2 865	13 966
Frais de distribution	6 192	234	6 426	5 340	496	5 836
Résultat des activités d'exploitation	22 909	1 795	24 704	20 634	1 222	21 856
Ajustement du coût des ventes ²⁾	5 031	1 400	6 431	(2 930)	(495)	(3 425)
Marge brute ajustée ¹⁾	44 947	6 345	51 292	34 145	4 088	38 233
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	27 940	3 195	31 135	17 704	727	18 431
BAIIA ¹⁾	28 194	3 470	31 664	25 512	2 933	28 445
BAIIA ajusté ¹⁾	33 225	4 870	38 095	22 582	2 438	25 020
<i>Renseignements supplémentaires</i>						
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des sorties	14 252	421	14 673	6 514	275	6 789
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation	2 674	58	2 732	948	–	948

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Rapport sur les résultats du deuxième trimestre de 2024

Résultats par secteur (en milliers de dollars)	Cumul 2024			Cumul 2023		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Produits	472 765	116 878	589 643	421 423	112 969	534 392
Marge brute	76 406	13 099	89 505	73 113	9 736	82 849
Charges administratives et de vente	20 194	5 677	25 871	17 736	5 527	23 263
Frais de distribution	12 278	542	12 820	10 402	1 044	11 446
Résultat des activités d'exploitation	43 934	6 880	50 814	44 975	3 165	48 140
Ajustement du coût des ventes ²⁾	4 773	(667)	4 106	(1 307)	(1 316)	(2 623)
Marge brute ajustée ¹⁾	81 179	12 432	93 611	71 806	8 420	80 226
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	48 707	6 213	54 920	43 668	1 849	45 517
BAIIA ¹⁾	54 494	10 215	64 709	54 566	6 592	61 158
BAIIA ajusté ¹⁾	59 267	9 548	68 815	53 259	5 276	58 535
<i>Renseignements supplémentaires</i>						
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des sorties	29 200	609	29 809	14 966	369	15 335
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation	2 756	109	2 865	966	45	1 011

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Secteur du sucre

INCIDENCE DE L'ARRÊT DE TRAVAIL À LA RAFFINERIE DE VANCOUVER

Le 1^{er} février 2024, les employés syndiqués de la raffinerie de sucre de Vancouver, représentés par Public and Private Workers of Canada Local 8, ont ratifié une nouvelle convention collective de cinq ans, mettant fin à la grève qui avait débuté le 28 septembre 2023. Les employés syndiqués sont retournés au travail et la raffinerie de Vancouver fonctionne maintenant à sa capacité normale.

Pendant l'arrêt de travail, la production de nos usines de Taber et de Montréal a été mise à contribution pour soutenir nos clients de l'Ouest canadien. La grève a eu pour incidence défavorable globale une réduction nette du volume d'environ 23 500 tonnes métriques, dont une tranche d'environ 13 500 tonnes métriques se rapportait au deuxième trimestre, et une réduction du BAIIA ajusté de 5,4 millions de dollars, dont une tranche de 2,4 millions de dollars se rapportait au deuxième trimestre.

PROJET LEAP

Le 11 août 2023, le conseil d'administration de Lantic a approuvé le projet LEAP. Cet investissement devrait faire augmenter d'environ 100 000 tonnes métriques la capacité d'approvisionnement en sucre raffiné du marché canadien en croissance, pour un coût de construction estimé à environ 200 millions de dollars. Le projet devrait être achevé au premier semestre de l'exercice 2026.

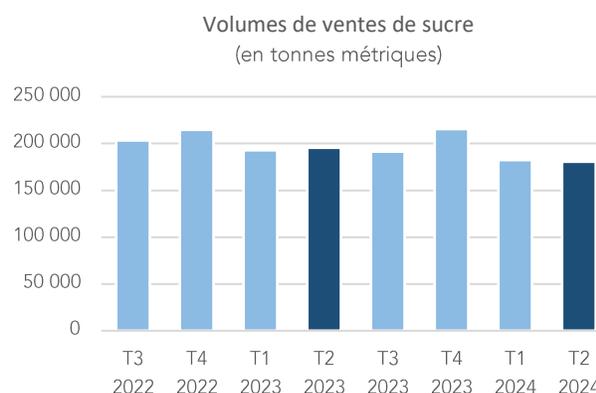
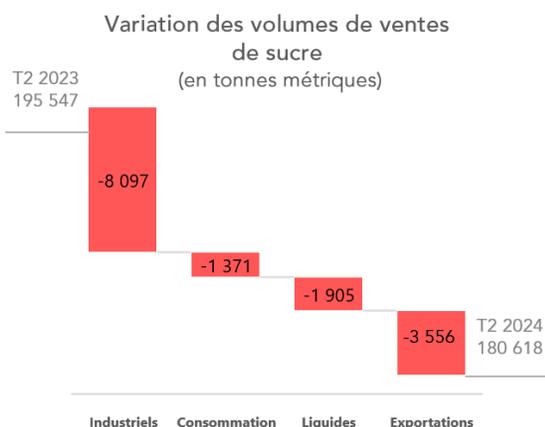
Les phases de planification et de conception du projet sont désormais terminées et la phase de construction devrait commencer sous peu. Les travaux de préparation du site et les démarches d'obtention des permis en sont aux dernières étapes pour le principal chantier de construction à Montréal. La planification détaillée de la portion torontoise du projet est en cours d'élaboration. Des commandes relatives à l'équipement de raffinage du sucre et à d'autres grands équipements de production et de logistique ont été passées aux fournisseurs.

Nous comptons financer les coûts de construction du projet LEAP au moyen d'une combinaison de nouveaux capitaux empruntés, de nouveaux capitaux propres et de notre facilité de crédit renouvelable existante. Dans le cadre du plan de financement du projet LEAP, RSI a émis de nouvelles actions ordinaires au deuxième trimestre de 2024, pour un produit net de 112,5 millions de dollars. Au deuxième semestre de 2023, toujours dans le cadre du financement du projet LEAP, Lantic a conclu deux conventions de prêt garanti avec Investissement Québec pour un montant maximal de 65 millions de dollars. Nous prévoyons de prélever des fonds sur les prêts approuvés par Investissement Québec lorsque la phase de construction commencera au cours du second semestre de l'exercice 2024.

Au 30 mars 2024, un montant de 30,9 millions de dollars, incluant des intérêts de 1,1 million de dollars, était inscrit à l'actif au titre des travaux de construction en cours, dans le bilan, pour le projet LEAP. Jusqu'à présent, la majeure partie des coûts engagés se rapportent aux phases de conception et de planification du projet, ainsi qu'aux acomptes sur les équipements de raffinage du sucre, de production et de logistique commandés auprès des fournisseurs. Pour le premier semestre de l'exercice 2024, un montant de 19,7 millions de dollars a été inscrit à l'actif dans le cadre du projet LEAP, comparativement à 7,0 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent.

PRODUITS

	T2 2024	T2 2023	Δ	CUM 2024	CUM 2023	Δ
(en milliers de dollars)	242 957	216 135	26 822	472 765	421 423	51 342



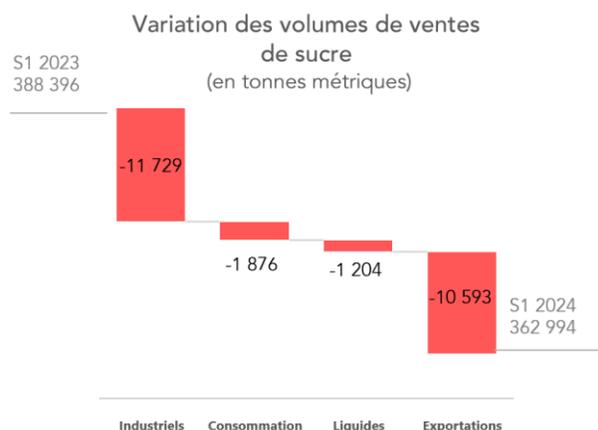
Au cours du deuxième trimestre et du premier semestre de l'exercice 2024, les produits ont augmenté de 26,8 millions de dollars et de 51,3 millions de dollars, respectivement, par rapport à ceux des périodes correspondantes de l'exercice précédent. La variation positive est en grande partie attribuable à la hausse du prix moyen du sucre brut n° 11 et à l'apport plus important des activités liées au raffinage, facteurs en partie contrebalancés par la baisse des volumes de ventes attribuable à l'arrêt de travail à notre raffinerie de sucre de Vancouver. Le prix moyen du sucre brut n° 11 a augmenté de 1,9 cent US la livre pour se chiffrer à 22,6 cents US la livre pour le trimestre à l'étude et de 4,1 cents US la livre pour se chiffrer à 24,1 cents US la livre pour le premier semestre de l'exercice considéré, comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent.

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2024, les volumes de ventes de sucre se sont chiffrés à environ 180 600 tonnes métriques, soit une baisse d'environ 7,6 %, ou 15 000 tonnes métriques, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique essentiellement par l'incidence défavorable nette de l'arrêt de travail à la raffinerie de Vancouver, estimée à environ 13 500 tonnes métriques. L'incidence nette de la grève par catégorie de clients a été estimée comme suit :

- Les volumes de ventes de produits industriels ont diminué d'environ 4 600 tonnes métriques.
- Les volumes de ventes de produits liquides ont diminué d'environ 2 800 tonnes métriques.
- Les volumes d'exportations ont diminué d'environ 6 100 tonnes métriques étant donné que nous avons concentré nos efforts de ventes sur le marché canadien pendant l'arrêt de travail.

Pour le deuxième trimestre de l'exercice 2024, les volumes de ventes dans l'Est canadien ont également diminué, d'environ 1 500 tonnes métriques, en raison du calendrier des ventes aux clients du secteur industriel et du secteur des produits de consommation, ce qui a été contrebalancé en partie par la hausse des ventes aux clients du secteur des produits liquides.

Rapport sur les résultats du deuxième trimestre de 2024



1) Voir la rubrique « Perspectives ». Les volumes de ventes de sucre devaient atteindre 780 000 tonnes métriques pour l'exercice 2024.

Au cours du premier semestre de l'exercice 2024, les volumes de ventes de sucre se sont chiffrés à environ 363 000 tonnes métriques, soit une baisse d'environ 6,5 %, ou 25 400 tonnes métriques, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique essentiellement par l'incidence défavorable nette de l'arrêt de travail à la raffinerie de Vancouver, estimée à environ 23 500 tonnes métriques. L'incidence nette de la grève par catégorie de clients a été estimée comme suit :

- Les volumes de ventes de produits industriels ont diminué d'environ 7 900 tonnes métriques.
- Les volumes de ventes de produits liquides ont diminué d'environ 4 300 tonnes métriques.
- Les volumes d'exportations ont diminué d'environ 11 300 tonnes métriques étant donné que nous avons concentré nos efforts de ventes sur le marché canadien pendant l'arrêt de travail.

Pour le premier semestre de l'exercice 2024, les volumes de ventes dans l'Est canadien ont également diminué d'environ 1 900 tonnes métriques en raison du calendrier des ventes aux clients du secteur industriel et du secteur des produits de consommation, ce qui a été contrebalancé en partie par la hausse des ventes aux clients du secteur des produits liquides.

MARGE BRUTE

	T2 2024	T2 2023	Δ	CUM 2024	CUM 2023	Δ
(en milliers de dollars, sauf les données par tonne métrique)						
Marge brute	39 916	37 075	2 841	76 406	73 113	3 293
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	5 031	(2 930)	7 961	4 773	(1 307)	6 080
Marge brute ajustée ¹⁾	44 947	34 145	10 802	81 179	71 806	9 373
Marge brute ajustée par tonne métrique ¹⁾	248,85	174,62	74,23	223,64	184,88	38,76
Éléments inclus dans la marge brute :						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	4 144	3 372	772	8 318	7 496	822

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

La marge brute s'est chiffrée à 39,9 millions de dollars et à 76,4 millions de dollars pour le deuxième trimestre et le premier semestre de l'exercice 2024, et elle comprend une perte de 5,0 millions de dollars et de 4,8 millions de dollars, respectivement, liée à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute des périodes correspondantes de l'exercice précédent s'est chiffrée à 37,1 millions de dollars et à 73,1 millions de dollars, respectivement, et elle comprenait un profit lié à l'évaluation à la valeur de marché de 2,9 millions de dollars et de 1,3 million de dollars, respectivement.

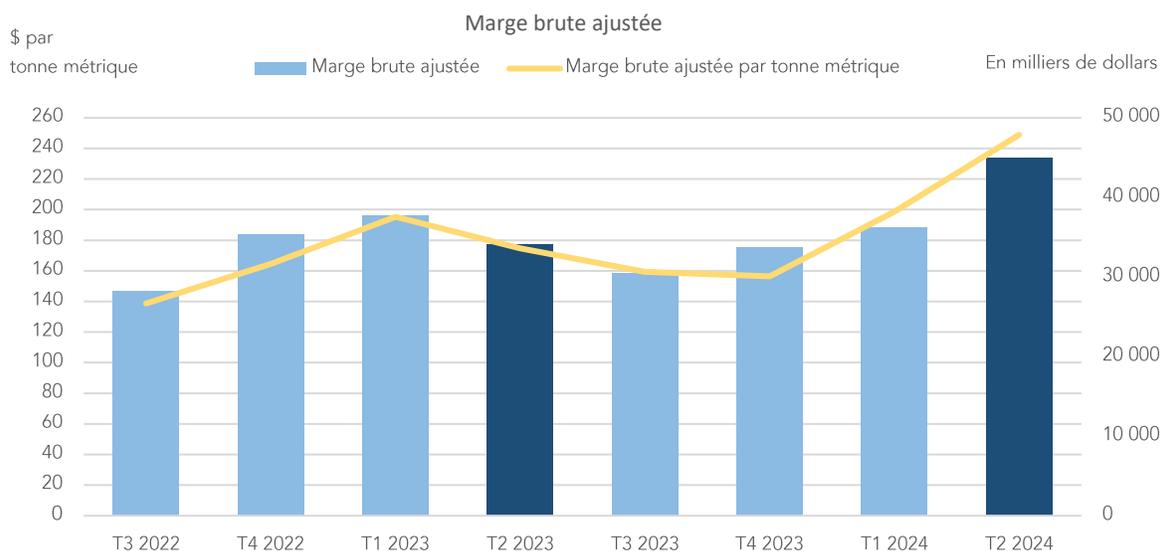
La marge brute ajustée s'est établie à 44,9 millions de dollars et à 81,2 millions de dollars pour le deuxième trimestre et le premier semestre de l'exercice 2024, respectivement, par rapport à 34,1 millions de dollars et à 71,8 millions de dollars pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent.

La marge brute ajustée a augmenté de 10,8 millions de dollars au deuxième trimestre comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, hausse qui s'explique principalement par les marges plus élevées sur les ventes de sucre grâce à l'accroissement des prix moyens pour les activités liées au raffinage du sucre et à la gamme avantageuse de produits vendus. Cette variation favorable a été contrebalancée en partie par la hausse des coûts de production, qui est principalement attribuable à l'intensification des activités d'entretien et aux pressions inflationnistes liées au marché sur les coûts, de même qu'à l'incidence défavorable des volumes de ventes moins élevés susmentionnée.

La marge brute ajustée par tonne métrique s'est établie à 249 \$ pour le deuxième trimestre, ce qui représente une hausse de 74 \$ par tonne métrique par rapport à l'exercice précédent. La variation favorable est principalement attribuable à l'augmentation de la marge dans son ensemble en raison de l'amélioration des prix de vente et de la gamme avantageuse de produits vendus, contrebalancée en partie par la hausse des coûts de production et la baisse des volumes de ventes.

La marge brute ajustée du premier semestre de l'exercice 2024 a augmenté de 9,4 millions de dollars comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la hausse de la marge sur les ventes de sucre découlant de l'amélioration des prix moyens pour les activités liées au raffinage du sucre et de la gamme avantageuse de produits vendus. Cette variation positive a été contrebalancée en partie par la hausse des coûts de production, qui est principalement attribuable à l'intensification des activités d'entretien et aux pressions inflationnistes liées au marché sur les coûts, de même qu'à l'incidence défavorable des volumes de ventes moins élevés susmentionnée.

Pour le premier semestre de l'exercice 2024, la marge brute ajustée par tonne métrique s'est établie à 224 \$, en regard de 185 \$ par tonne métrique pour la période correspondante de l'exercice précédent. La variation favorable découle surtout de l'augmentation de la marge dans son ensemble en raison de l'amélioration des prix de vente et de la gamme avantageuse de produits vendus, contrebalancées en partie par la hausse des coûts de production et le recul des volumes de ventes.



Rapport sur les résultats du deuxième trimestre de 2024

AUTRES CHARGES

	T2 2024	T2 2023	Δ	CUM 2024	CUM 2023	Δ
(en milliers de dollars, sauf les données par tonne métrique)						
Charges administratives et de vente	10 815	11 102	(287)	20 194	17 737	2 457
Frais de distribution	6 192	5 340	852	12 278	10 402	1 876
<i>Éléments inclus dans les charges administratives et de vente</i>						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	197	318	(121)	395	539	(144)
<i>Éléments inclus dans les frais de distribution :</i>						
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	944	1 188	(244)	1 847	1 555	292

Au deuxième trimestre de l'exercice 2024, les charges administratives et de vente ont diminué de 0,3 million de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. La variation est principalement attribuable à la baisse de la charge de rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la variation du cours de l'action au cours du trimestre à l'étude. Les frais de distribution ont augmenté de 0,9 million de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, du fait surtout de l'accroissement des transferts de sucre entre nos installations pour répondre aux besoins de nos clients, y compris les coûts associés à notre stratégie d'atténuation liée à l'arrêt de travail à Vancouver.

Pour le premier semestre de l'exercice 2024, les charges administratives et de vente ont augmenté de 2,5 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. La variation s'explique en grande partie par la hausse des charges liées à la rémunération et aux avantages du personnel. Cette variation a été contrebalancée en partie par la baisse de la charge de rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie découlant des variations du cours de l'action servant à estimer la charge connexe. Les frais de distribution pour le premier semestre de l'exercice 2024 ont augmenté de 1,9 million de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, du fait surtout de l'accroissement des transferts de sucre entre nos installations pour répondre aux besoins de nos clients, y compris les coûts relatifs à notre stratégie d'atténuation liée à l'arrêt de travail à Vancouver.

RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

	T2 2024	T2 2023	Δ	CUM 2024	CUM 2023	Δ
(en milliers de dollars)						
Résultat des activités d'exploitation	22 909	20 634	2 275	43 934	44 975	(1 041)
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	5 031	(2 930)	7 961	4 773	(1 307)	6 080
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	27 940	17 704	10 236	48 707	43 668	5 039
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	5 285	4 878	407	10 560	9 591	969
BAIIA ¹⁾	28 194	25 512	2 682	54 494	54 566	(72)
BAIIA ajusté ¹⁾	33 225	22 582	10 643	59 267	53 259	6 008

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Le résultat des activités d'exploitation du deuxième trimestre et du premier semestre de l'exercice 2024 s'est établi à 22,9 millions de dollars et à 43,9 millions de dollars, respectivement, ce qui représente une hausse de 2,3 millions de dollars et une baisse de 1,0 million de dollars, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le résultat ajusté des activités d'exploitation du deuxième trimestre a augmenté de 10,2 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par l'augmentation de la marge brute ajustée, contrebalancée en partie par la hausse des frais de distribution. Le résultat ajusté des activités d'exploitation pour le premier semestre de l'exercice 2024 a augmenté de 5,0 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par l'augmentation de la marge brute ajustée, contrebalancée en partie par la hausse des frais de distribution et des charges administratives et de vente.

Rapport sur les résultats du deuxième trimestre de 2024

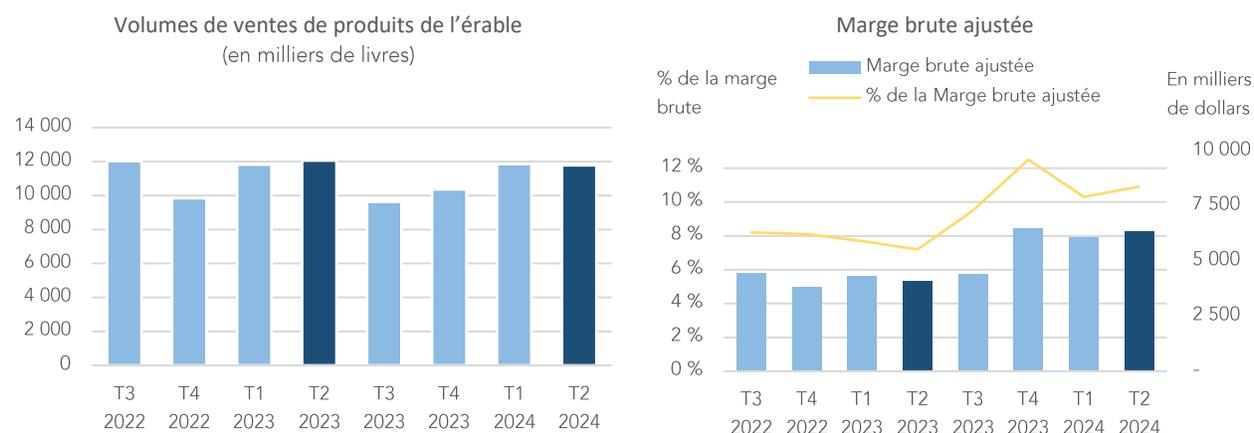
Le BAIIA du deuxième trimestre et du premier semestre de l'exercice 2024 s'est établi à 28,2 millions de dollars et à 54,5 millions de dollars, respectivement, ce qui représente une hausse de 2,7 millions de dollars et une diminution de 0,1 million de dollars, respectivement, comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits et pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAIIA ajusté du deuxième trimestre a augmenté de 10,6 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, essentiellement fait de la hausse de la marge brute ajustée, contrebalancée en partie par l'augmentation des frais de distribution. Le BAIIA ajusté du premier semestre de l'exercice 2024 a augmenté de 6,0 millions de dollars, essentiellement du fait de la hausse de la marge brute ajustée, contrebalancée en partie par l'augmentation des frais de distribution et des charges administratives et de vente susmentionnée.

Secteur des produits de l'érable

PRODUITS

	T2 2024	T2 2023	Δ	CUM 2024	CUM 2023	Δ
(en milliers de dollars, sauf le volume)						
Volume (en milliers de livres)	11 777	12 059	(282)	23 629	23 878	(249)
Produits	57 987	56 814	1 173	116 878	112 969	3 909



Les produits du deuxième trimestre ont progressé de 1,2 million de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison essentiellement de la hausse du prix de vente moyen, partiellement contrebalancée par la baisse des volumes de ventes. Pour le premier semestre de l'exercice 2024, les produits ont augmenté de 3,9 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la hausse du prix de vente moyen, partiellement contrebalancée par la diminution des volumes.

MARGE BRUTE

	T2 2024	T2 2023	Δ	CUM 2024	CUM 2023	Δ
(en milliers de dollars, sauf les données sur le taux de la marge brute ajustée)						
Marge brute	4 945	4 583	362	13 099	9 736	3 363
Ajustement total du coût des ventes ^{1), 2)}	1 400	(495)	1 895	(667)	(1 316)	649
Marge brute ajustée ¹⁾	6 345	4 088	2 257	12 432	8 420	4 012
Pourcentage de la marge brute ajustée ¹⁾	10,9 %	7,2 %	3,7 %	10,6 %	7,5 %	3,1 %
Éléments inclus dans la marge brute :						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	792	833	(41)	1 570	1 672	(102)

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Rapport sur les résultats du deuxième trimestre de 2024

La marge brute s'est chiffrée à 4,9 millions de dollars et à 13,1 millions de dollars pour le deuxième trimestre et le premier semestre de 2024, et elle comprend une perte de 1,4 million de dollars et un profit de 0,7 million de dollars, respectivement, liés à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute des périodes correspondantes de l'exercice précédent s'est chiffrée à 4,6 millions de dollars et à 9,7 millions de dollars, respectivement, et elle comprenait des profits respectifs de 0,5 million de dollars et de 1,3 million de dollars liés à l'évaluation à la valeur de marché.

La marge brute ajustée du deuxième trimestre et du premier semestre de l'exercice 2024 s'est chiffrée à 6,3 millions de dollars et à 12,4 millions de dollars, respectivement, en hausse de 2,3 millions de dollars et de 4,0 millions de dollars, respectivement, comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Le pourcentage de la marge brute ajustée pour le deuxième trimestre et le premier semestre de l'exercice 2024 s'est établi à 10,9 % et à 10,6 %, respectivement, comparativement à 7,2 % et à 7,5 % pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces variations favorables sont principalement attribuables à l'accroissement des prix moyens et au recul des charges d'exploitation découlant des économies réalisées grâce aux initiatives d'amélioration continue et d'automatisation mises en œuvre au deuxième semestre de l'exercice 2023.

AUTRES CHARGES

	T2 2024	T2 2023	Δ	CUM 2024	CUM 2023	Δ
(en milliers de dollars)						
Charges administratives et de vente	2 916	2 865	51	5 677	5 527	150
Frais de distribution	234	496	(262)	542	1 044	(502)
<i>Éléments inclus dans les charges administratives et de vente :</i>						
Amortissement des immobilisations incorporelles	883	878	5	1 765	1 756	9

Les charges administratives et de vente du deuxième trimestre et du premier semestre de l'exercice 2024 ont augmenté de 0,1 million de dollars et de 0,2 million de dollars par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces variations découlent essentiellement des charges liées à la rémunération.

Les frais de distribution pour le deuxième trimestre et le premier semestre de l'exercice 2024 ont reculé de 0,3 million de dollars et de 0,5 million de dollars, respectivement, comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison principalement de la diminution des coûts de logistique et d'un recouvrement plus élevé de ces coûts auprès des clients.

RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

	T2 2024	T2 2023	Δ	CUM 2024	CUM 2023	Δ
(en milliers de dollars)						
Résultat des activités d'exploitation	1 795	1 222	573	6 880	3 165	3 715
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	1 400	(495)	1 895	(667)	(1 316)	649
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	3 195	727	2 468	6 213	1 849	4 364
Amortissements	1 675	1 711	(36)	3 335	3 427	(92)
BAIIA ¹⁾	3 470	2 933	536	10 215	6 592	3 623
BAIIA ajusté ¹⁾	4 870	2 438	2 432	9 548	5 276	4 272

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Le résultat des activités d'exploitation du deuxième trimestre et du premier semestre de l'exercice 2024 s'est établi à 1,8 million de dollars et à 6,9 millions de dollars, respectivement, comparativement à 1,2 million de dollars et à 3,2 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le résultat ajusté des activités d'exploitation du deuxième trimestre et du premier semestre de l'exercice 2024 a progressé de 2,5 millions de dollars et de 4,4 millions de dollars, respectivement, par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison essentiellement de la hausse de la marge brute ajustée et de la baisse des frais de distribution.

Le BAIIA du deuxième trimestre et du premier semestre de l'exercice 2024 s'est chiffré à 3,5 millions de dollars et à 10,2 millions de dollars, respectivement, par rapport à 2,9 millions de dollars et à 6,6 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAIIA ajusté du deuxième trimestre de l'exercice 2024 a augmenté de 2,4 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la hausse de la marge brute ajustée, comme il est expliqué plus haut. Le BAIIA ajusté du premier semestre de l'exercice 2024 a augmenté de 4,3 millions de dollars, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison de l'augmentation de la marge brute ajustée et de la diminution des frais de distribution, comme il est expliqué plus haut.

PERSPECTIVES

La direction continue de mettre l'accent sur l'optimisation des activités et sur la croissance du BAIIA ajusté consolidé. Compte tenu des solides résultats du premier semestre de l'exercice 2024 pour nos deux secteurs d'activité, nous prévoyons que nos résultats financiers seront plus élevés en 2024 qu'en 2023. La stabilité des activités de nos deux secteurs, les perspectives toujours positives du secteur du sucre en ce qui a trait à la demande du marché et aux prix, ainsi que la reprise que notre secteur des produits de l'érable a connue au cours des derniers trimestres, devraient entraîner une hausse du BAIIA ajusté consolidé pour l'exercice 2024 par rapport à l'exercice 2023.

Secteur du sucre

Nous nous attendons à ce que le secteur du sucre fasse bonne figure au cours de l'exercice 2024 et à ce qu'il surpasse les résultats de l'exercice 2023, malgré l'incidence défavorable du récent arrêt de travail à Vancouver qui a pris fin le 1^{er} février 2024. La demande sous-jacente en Amérique du Nord reste forte dans toutes nos catégories de clients, soutenue par la conjoncture favorable du marché. L'augmentation prévue de la marge du secteur du sucre découlant des ententes récemment négociées a une incidence positive sur nos résultats financiers, ce qui nous permet d'atténuer les récentes pressions inflationnistes sur les coûts et la baisse des volumes de ventes attribuable à l'arrêt de travail survenu récemment à Vancouver.

Le volume initialement prévu pour l'exercice 2024 était de 800 000 tonnes métriques, ce qui représente une augmentation de 4 700 tonnes métriques par rapport à l'exercice 2023. En raison de l'arrêt de travail qui a pris fin récemment à Vancouver et de son incidence sur les volumes livrés aux clients, nous prévoyons revoir à la baisse nos perspectives initiales pour l'exercice 2024 de 20 000 tonnes métriques pour les ramener à 780 000 tonnes métriques.

À Taber, la période des récoltes a donné un volume plus élevé qu'attendu de betteraves à sucre, et la campagne de transformation s'est terminée à la fin de février. La production attendue de la récolte est de 115 000 tonnes métriques, ce qui est supérieur de 10 000 tonnes métriques à la production de l'exercice précédent. La production plus élevée que prévu est attribuable à la qualité supérieure des betteraves reçues en 2024 grâce aux conditions météorologiques plus favorables pendant la période de croissance et au rendement accru de l'usine tout au long du processus de coupe. Les producteurs de betteraves à sucre de l'Alberta procèdent actuellement aux semis pour la récolte de l'année prochaine, en vertu d'une entente de deux ans signée en avril 2023 qui en est à sa deuxième année. Les négociations avec l'association des producteurs de betteraves à sucre de l'Alberta pour les récoltes subséquentes devraient commencer plus tard au cours de l'exercice 2024.

Les coûts de production et les programmes d'entretien de nos trois usines de production devraient augmenter modérément en 2024 étant donné que les dépenses connexes continuent de subir l'effet des pressions inflationnistes actuelles liées au marché, et à mesure que nous continuons d'effectuer les activités d'entretien nécessaires pour assurer un processus de production sans heurts afin de répondre aux besoins de nos clients. Nous sommes déterminés à gérer nos coûts de façon responsable et nous avons lancé des initiatives d'optimisation et de contrôle dans toutes nos usines.

Les frais de distribution devraient augmenter légèrement en 2024. Ces dépenses rendent compte de la conjoncture actuelle du marché qui nécessite le transfert du sucre produit entre nos raffineries pour répondre à la demande de nos clients et de certains coûts engagés pour répondre aux besoins de nos clients avec du sucre raffiné importé.

Les charges administratives et de vente devraient augmenter en 2024 par rapport à 2023, ce qui s'explique surtout par les hausses des coûts liés au marché au titre de la charge de rémunération et des services externes.

Compte tenu des éléments susmentionnés, nous nous attendons à ce que le BAIIA ajusté du secteur du sucre augmente au cours de l'exercice 2024 par rapport à l'exercice 2023, ce qui reflète la conjoncture actuellement très favorable du marché et la stabilité de nos activités.

Nous nous attendons à une baisse de nos coûts de financement au cours de l'exercice 2024, en raison surtout du calendrier de la partie financement par capitaux propres du projet LEAP, laquelle entraîne une augmentation temporaire de notre trésorerie disponible qui fera diminuer les frais d'intérêts associés à notre facilité de crédit renouvelable. Nous avons été en mesure d'atténuer l'incidence des récentes augmentations des taux d'intérêt et des coûts de l'énergie grâce à notre stratégie de couverture sur plusieurs années. Nous prévoyons que notre stratégie de couverture continuera d'atténuer notre exposition à ces risques au cours de l'exercice 2024.

Les dépenses affectées aux projets d'immobilisations des activités régulières devraient aussi demeurer stables pour l'exercice 2024. Nous prévoyons consacrer environ 26,0 millions de dollars à différentes initiatives liées à nos activités ordinaires. Cette estimation des dépenses d'investissement ne tient pas compte des dépenses engagées pour notre projet LEAP, actuellement estimées à 46,0 millions de dollars pour l'exercice 2024.

Secteur des produits de l'érable

Nous prévoyons une amélioration des résultats financiers de notre secteur des produits de l'érable en 2024 par rapport à l'exercice précédent. Les résultats financiers du secteur des produits de l'érable ont été moins élevés que prévu pour l'exercice 2023. Au cours des derniers mois, nous nous sommes attachés à négocier des augmentations de prix fondées sur le marché et à optimiser les activités de nos usines de Granby et de Dégelis au moyen d'initiatives d'automatisation et d'amélioration continue. Ces initiatives appuient la reprise de notre secteur des produits de l'érable observée depuis les trois derniers trimestres.

Le volume des ventes attendu pour l'exercice 2024 est de 46,0 millions de livres, soit 2,0 millions de livres de plus que le volume de l'exercice précédent. Ces attentes au titre du volume des ventes tiennent compte de la conjoncture actuelle du marché et de la disponibilité de nouvelles quantités de sirop d'érable provenant des producteurs. La récolte de sirop d'érable de 2024 a été nettement meilleure que prévu et elle soutiendra la demande actuelle du marché, en plus de permettre le réapprovisionnement partiel de la réserve détenue par les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (les « PPAQ »). Ces dernières années, la réserve des PPAQ s'est épuisée en raison de récoltes inférieures à la moyenne.

Compte tenu des éléments susmentionnés, nous prévoyons que le BAIIA ajusté du secteur des produits de l'érable augmentera pour l'exercice 2024 par rapport à l'exercice 2023, en raison des avantages découlant des changements positifs que nous avons apportés au cours de l'exercice précédent.

Les dépenses en immobilisations du secteur des produits de l'érable ont diminué considérablement au cours des dernières années. Nous nous attendons à ce que ce secteur consacre des dépenses de l'ordre de 1 million de dollars à 1,5 million de dollars par année à des projets d'immobilisations. La principale motivation des projets d'immobilisations retenus est l'amélioration de la productivité et de la rentabilité au moyen de l'automatisation.

Se reporter aux rubriques « Énoncés prospectifs » et « Risques et incertitudes ».

RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

	T2 2024	T2 2023	CUM 2024	CUM 2023
(non audité)				
(en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)				
Sucre (en tonnes métriques)	180 618	195 547	362 994	388 396
Sirop d'érable (en milliers de livres)	11 777	12 059	23 629	23 878
Produits totaux	300 944	272 949	589 643	534 392
Marge brute	44 861	41 658	89 505	82 849
Marge brute ajustée ¹⁾	51 292	38 233	93 611	80 226
Résultat des activités d'exploitation	24 704	21 856	50 814	48 140
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	31 135	18 431	54 920	45 517
BAIIA ¹⁾	31 664	28 445	64 709	61 158
BAIIA ajusté ¹⁾	38 095	25 020	68 815	58 535
Charges financières nettes	5 692	6 346	12 598	12 529
Charge d'impôt sur le résultat	5 076	4 448	10 428	9 875
Bénéfice net	13 936	11 062	27 788	25 736
de base par action	0,13	0,11	0,26	0,25
dilué par action	0,11	0,10	0,22	0,23
Bénéfice net ajusté ¹⁾	18 891	9 115	31 504	24 462
de base par action ¹⁾	0,17	0,09	0,29	0,23
Dividendes par action	0,09	0,09	0,18	0,18

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

Produits totaux

Les produits ont augmenté de 28,0 millions de dollars et de 55,3 millions de dollars, respectivement, pour le deuxième trimestre et le premier semestre de l'exercice 2024, comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. La hausse des produits découle essentiellement des prix plus élevés payés pour le sucre brut n° 11 et de l'augmentation du prix moyen pour les activités liées au raffinage dans le secteur du sucre ainsi que de la hausse des prix dans le secteur des produits de l'érable. Cette variation favorable a été contrebalancée en partie par la baisse des volumes de ventes dans le secteur du sucre en raison de l'arrêt de travail à notre raffinerie de sucre de Vancouver, lequel a pris fin le 1^{er} février 2024.

Marge brute

La marge brute a augmenté de 3,2 millions de dollars et de 6,7 millions de dollars pour le deuxième trimestre et le premier semestre de l'exercice 2024, respectivement, en regard de celle des périodes correspondantes de l'exercice précédent. Exclusion faite de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés, la marge brute ajustée du trimestre considéré et du premier semestre de 2024 a augmenté respectivement de 13,1 millions de dollars et de 13,4 millions de dollars, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces variations positives s'expliquent principalement par la hausse de la marge brute ajustée du secteur du sucre et du secteur des produits de l'érable.

En ce qui a trait au secteur du sucre, la marge brute ajustée par tonne métrique pour le deuxième trimestre et pour le premier semestre de l'exercice 2024 s'est accrue respectivement de 74 \$ par tonne métrique et de 39 \$ par tonne métrique, par rapport à celle des périodes correspondantes de l'exercice précédent. Quant au secteur des produits de l'érable, le pourcentage de la marge brute ajustée pour le trimestre considéré et le premier semestre de l'exercice 2024 a augmenté respectivement de 3,7 % et de 3,1 %, comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent.

Résultat des activités d'exploitation

Le résultat des activités d'exploitation du deuxième trimestre s'est établi à 24,7 millions de dollars, contre 21,9 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, soit une hausse de 2,8 millions de dollars. Pour le premier semestre de l'exercice 2024, le résultat des activités d'exploitation s'est élevé à 50,8 millions de dollars, contre 48,1 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent, soit une hausse de 2,7 millions de dollars. Exclusion faite de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés, le résultat ajusté des activités d'exploitation du deuxième trimestre s'est chiffré à 31,1 millions de dollars, contre 28,4 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, en hausse de 2,7 millions de dollars. Pour le premier semestre de l'exercice 2024, le résultat ajusté des activités d'exploitation s'est chiffré à 54,9 millions de dollars, par rapport à 45,5 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent, en hausse de 9,4 millions de dollars. L'amélioration du résultat ajusté des activités d'exploitation pour les deux périodes s'explique avant tout par l'apport plus élevé du secteur du sucre et du secteur des produits de l'érable en 2024.

Charges financières nettes

	T2 2024	T2 2023	Δ	CUM 2024	CUM 2023	Δ
(en milliers de dollars)						
Charges d'intérêts sur les débetures convertibles subordonnées non garanties, y compris la charge de désactualisation ¹⁾	2 146	2 131	15	4 286	4 258	28
Intérêts sur la facilité de crédit renouvelable	1 510	2 158	(648)	3 270	3 529	(259)
Intérêts sur les billets de premier rang garantis ²⁾	926	899	27	1 847	1 796	51
Amortissement des frais de financement différés	335	303	32	662	617	45
Intérêts sur le solde à payer au fournisseur, les Producteurs et productrices acéricoles du Québec	46	130	(84)	740	1 305	(565)
Autres charges d'intérêts	54	1	53	54	11	43
Accroissement des intérêts sur la valeur actualisée des obligations locatives	439	245	194	845	488	357
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt	236	479	(243)	894	525	369
Charges financières nettes	5 692	6 346	(654)	12 598	12 529	69

1) Comprend une charge de désactualisation de 271 \$ et de 534 \$ pour le trimestre et le semestre clos le 30 mars 2024 (256 \$ et 505 \$ respectivement au 1^{er} avril 2023).

2) Comprend une charge de désactualisation de 56 \$ et de 107 \$ pour le trimestre et le semestre clos le 30 mars 2024 (29 \$ et 56 \$ respectivement au 1^{er} avril 2023).

Pour le deuxième trimestre de 2024, les charges financières nettes ont reculé de 0,7 million de dollars par rapport à celles de la période correspondante de l'exercice précédent, sous l'effet surtout de la baisse des charges d'intérêts sur notre facilité de crédit renouvelable du fait des emprunts moyens moindres en raison surtout du produit net tiré de l'émission d'actions ordinaires en mars 2024, et de l'incidence de la variation liée au marché de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt.

Pour le premier semestre de l'exercice 2024, les charges financières nettes ont augmenté de 0,1 million de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. La légère hausse est principalement attribuable à la variation liée au marché de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt et à l'accroissement des intérêts sur la valeur actualisée des obligations locatives, facteurs partiellement contrebalancés par la baisse des intérêts sur la facilité de crédit renouvelable et la baisse des intérêts sur le solde à payer au fournisseur, les PPAQ, pour les achats de sirop d'érable.

Imposition

	T2 2024	T2 2023	Δ	CUM 2024	CUM 2023	Δ
(en milliers de dollars)						
Exigible	4 948	3 246	1 702	8 818	8 008	810
Différé	128	1 202	(1 074)	1 610	1 867	(257)
Charge d'impôt sur le résultat	5 076	4 448	628	10 428	9 875	553

La variation de la charge d'impôt exigible et différé d'une période à l'autre concorde avec la variation du résultat avant impôt pour le trimestre à l'étude par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

L'impôt différé reflète les écarts temporaires, lesquels découlent principalement de la différence entre le montant de l'amortissement déclaré aux fins de l'impôt et le montant pour amortissement constaté à des fins de présentation des résultats financiers, le report en avant de pertes, les avantages sociaux futurs et les instruments financiers dérivés. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés devant s'appliquer au résultat des exercices durant lesquels il est prévu que les écarts temporaires seront réalisés ou renversés. L'incidence de toute modification des taux d'impôt sur l'impôt futur est portée aux résultats de la période au cours de laquelle la modification se produit.

Bénéfice net

Le bénéfice net du deuxième trimestre et du premier semestre de l'exercice 2024 a augmenté respectivement de 2,9 millions de dollars et de 2,1 millions de dollars par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent.

Le bénéfice net ajusté du deuxième trimestre et du premier semestre de l'exercice 2024 s'est établi à 18,9 millions de dollars et à 31,5 millions de dollars, respectivement, ce qui représente une hausse de 9,8 millions de dollars et de 7,0 millions de dollars par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, du fait surtout d'un apport considérable du secteur du sucre et du secteur des produits de l'érable.

Résumé des résultats trimestriels

Le tableau qui suit présente les principales informations financières provenant des états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités et des mesures financières non conformes aux IFRS de RSI pour les huit derniers trimestres.

(en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)	TRIMESTRES ²⁾							
	2024		2023				2022	
	Deuxième	Premier	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier	Quatrième	Troisième
Volumes de sucre (TM)	180 618	182 376	215 500	191 411	195 547	192 849	214 672	203 315
Volumes de produits de l'érable (en milliers de livres)	11 777	11 852	10 363	9 630	12 059	11 819	9 838	12 027
Produits totaux	300 944	288 699	308 036	262 285	272 949	261 443	267 406	254 632
Marge brute	44 861	44 644	41 192	41 685	41 659	41 191	28 472	24 948
Marge brute ajustée ¹⁾	51 292	42 319	40 193	34 912	38 233	41 993	39 141	32 654
Résultat des activités d'exploitation	24 704	26 110	22 815	24 008	21 856	26 284	(38 346)	8 822
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	31 135	23 785	21 816	17 235	18 431	27 086	22 324	16 528
BAIIA ¹⁾	31 664	33 045	29 568	30 523	28 445	32 713	18 283	15 402
BAIIA ajusté ¹⁾	38 095	30 720	28 569	23 750	25 020	33 515	28 954	23 108
(Perte nette) bénéfice net	13 936	13 852	11 876	14 177	11 062	14 674	(45 503)	3 138
de base par action	0,13	0,13	0,12	0,13	0,11	0,14	(0,44)	0,03
dilué(e) par action	0,11	0,11	0,09	0,12	0,10	0,13	(0,44)	0,04
Bénéfice net ajusté ¹⁾	18 891	12 613	11 283	8 749	9 115	15 347	12 161	8 419
de base par action	0,17	0,12	0,11	0,08	0,09	0,15	0,12	0,08
dilué par action	0,15	0,10	0,10	0,08	0,09	0,14	0,11	0,08
Taux de la marge brute ajustée par TM du secteur du sucre ¹⁾	249	199	156	159	175	195	165	139
Pourcentage de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'érable ¹⁾	10,9 %	10,3 %	12,5 %	9,5 %	7,2 %	7,7 %	8,1 %	8,2 %

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

2) Tous les trimestres comptent 13 semaines.

Historiquement, le premier trimestre (d'octobre à décembre) et le quatrième trimestre (de juillet à septembre) de l'exercice sont les meilleurs trimestres sur le plan de la marge brute ajustée, du BAIIA ajusté et du bénéfice net ajusté du secteur du sucre en raison de la composition favorable des produits vendus liée à une augmentation de la proportion des ventes aux particuliers pendant ces périodes de l'année. En revanche, le deuxième trimestre (de janvier à mars) et le troisième trimestre (d'avril à juin) sont ceux dont les volumes sont habituellement les moins élevés et dont la composition des produits vendus est la moins favorable, ce qui se traduit par une diminution de la marge brute ajustée, du BAIIA ajusté et du bénéfice net ajusté. Les deux premiers trimestres de l'exercice 2024 n'ont pas suivi la tendance en raison de l'incidence du ralentissement des activités à notre raffinerie de sucre de Vancouver attribuable à l'arrêt de travail et de la tendance favorable actuelle liée à l'apport considérable des activités liées au raffinage du sucre au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2024.

Normalement, le secteur des produits de l'érable est peu touché par la saisonnalité des ventes. Toutefois, au cours des deux derniers exercices, les volumes de ventes ont présenté une volatilité qui est imputable en partie à la forte concurrence sur le marché et à la volatilité de la conjoncture économique mondiale.

Situation financière

(en milliers de dollars)	30 mars 2024	1 ^{er} avril 2023	30 septembre 2023
Total des actifs	981 979 \$	905 889 \$	960 901 \$
Total des passifs	559 624	616 800	654 005

L'accroissement de 76,1 millions de dollars du total des actifs pour le trimestre considéré par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent s'explique principalement par une augmentation de 33,3 millions de dollars des immobilisations corporelles au titre essentiellement du projet LEAP et une hausse des stocks de 37,0 millions de dollars du fait des prix plus élevés payés pour le sucre brut n° 11 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. La variation favorable du total des actifs s'explique également par l'augmentation de 11,2 millions de dollars des clients et autres débiteurs en raison du calendrier et de la hausse du prix de vente moyen et par une croissance de 8,4 millions de dollars des actifs au titre de droits d'utilisation associés aux nouveaux contrats de location visant des entrepôts et de l'équipement de logistique. L'accroissement du total des actifs a été atténué par la baisse de 9,7 millions de dollars des instruments financiers dérivés sur le marché et la diminution de 3,2 millions de dollars des immobilisations incorporelles découlant des charges d'amortissement.

Le total des passifs pour le trimestre considéré a diminué de 57,2 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement de la baisse de 92,0 millions de dollars de la facilité de crédit renouvelable attribuable en partie au produit net tiré de l'émission des actions ordinaires en lien avec le placement récent de titres de capitaux propres réalisé en mars 2024. La diminution du total des passifs du trimestre considéré par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent s'explique également par la réduction de 16,1 millions de dollars des passifs au titre des avantages du personnel, qui reflète l'incidence liée au marché de l'évaluation actuarielle réalisée à la clôture de l'exercice 2023. Cette variation a été contrebalancée en partie par une hausse de 38,3 millions de dollars des fournisseurs et autres créditeurs du fait surtout du calendrier des paiements aux PPAQ aux fins des achats de sirop d'érable, une augmentation de 3,4 millions de dollars des passifs d'impôt différé et l'accroissement de 8,8 millions de dollars des obligations locatives en lien avec la hausse des actifs au titre de droits d'utilisation.

Liquidités

Les flux de trésorerie générés par Lantic sont essentiellement versés à Rogers sous forme de versements d'intérêts sur les billets subordonnés de Lantic détenus par Rogers, après la constitution de provisions suffisantes pour les dépenses en immobilisations, le remboursement de la dette et les besoins en fonds de roulement. Les sommes reçues par Rogers sont utilisées pour payer les charges administratives, les intérêts sur les débentures convertibles et l'impôt sur le bénéfice, ainsi que pour verser des dividendes aux actionnaires de la Société. Lantic n'était soumise à aucune restriction touchant les distributions de liquidités découlant de la conformité aux clauses restrictives de nature financière au cours de l'exercice.

	T2 2024	T2 2023	CUM 2024	CUM 2023
(en milliers de dollars)				
(Sorties) entrées de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	(28 838)	(24 621)	(5 571)	(33 515)
(Sorties) entrées de trésorerie liées aux activités de financement	39 602	19 798	34 915	48 360
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(13 154)	(6 114)	(25 937)	(12 894)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie	8	(3)	(1)	(155)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(2 382)	(10 940)	3 406	1 796

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation du trimestre à l'étude ont augmenté de 4,2 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison principalement de la variation défavorable de 8,9 millions de dollars du fonds de roulement. Cette variation a été contrée en partie par une hausse de 3,1 millions de dollars du bénéfice net ajusté pour tenir compte des éléments hors trésorerie et une baisse de 1,6 million de dollars des intérêts et impôts payés. Pour le premier semestre de 2024, les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont accrues de 27,9 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, sous l'effet essentiellement d'une variation positive de 18,6 millions de dollars des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, de la hausse de 5,5 millions de dollars du bénéfice net ajusté pour tenir compte des éléments hors trésorerie et d'une baisse de 3,8 millions de dollars des intérêts et impôts payés.

Les entrées de trésorerie liées aux activités de financement ont augmenté de 19,8 millions de dollars pour le trimestre considéré par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout du produit net de 112,5 millions de dollars reçu dans le cadre de l'émission d'actions ordinaires de RSI en mars 2024 en soutien au plan de financement du projet LEAP, facteur contrebalancé en partie par une diminution connexe de 92,0 millions de dollars de la facilité de crédit renouvelable attribuable à l'augmentation de la trésorerie disponible.

Les sorties de trésorerie liées aux activités de financement ont diminué de 13,4 millions de dollars pour le premier semestre de l'exercice 2024 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout de la variation de 124,0 millions de dollars de l'utilisation de la facilité de crédit renouvelable attribuable à l'augmentation de la trésorerie disponible, ce qui s'explique avant tout par le produit net de 112,5 millions de dollars reçu dans le cadre de l'émission d'actions ordinaires de RSI en mars 2024 en soutien au plan de financement du projet LEAP.

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement pour le trimestre considéré et le premier semestre de 2024 ont augmenté respectivement de 7,0 millions de dollars et de 13,0 millions de dollars, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Les augmentations ont trait essentiellement à l'inscription à l'actif de dépenses de 7,2 millions de dollars pour le trimestre considéré et de 15,5 millions de dollars pour le premier semestre de 2024 en lien avec le projet LEAP, comparativement à des montants de 3,4 millions de dollars et de 5,4 millions de dollars pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent.

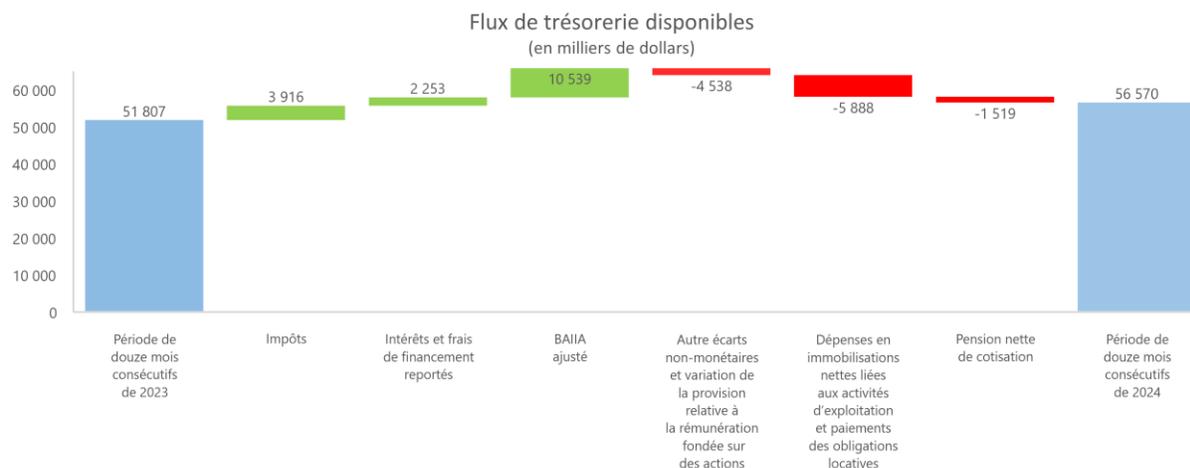
Flux de trésorerie disponibles

Nous jugeons pertinent de mesurer les flux de trésorerie disponibles générés par nos activités ordinaires et, par conséquent, d'exclure les éléments liés au projet LEAP. Les flux de trésorerie disponibles, une mesure non conforme aux IFRS, s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés, et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers, y compris les paiements des frais de financement différés, les obligations locatives et les dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée. Les flux de trésorerie disponibles ne tiennent pas compte des dépenses liées au projet LEAP.

Rapport sur les résultats du deuxième trimestre de 2024

(en milliers de dollars)	Période de douze mois	
	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	72 262	2 939
Ajustements :		
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	16 408	62 236
Ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés	(2 773)	15 316
Paieement de frais de financement différés	(404)	(1 443)
Montants hors trésorerie des instruments financiers	1 907	(2 298)
Paieement au titre des obligations locatives	(6 071)	(5 221)
Dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, exclusion faite des dépenses en immobilisations liées au projet LEAP	(28 572)	(24 807)
Dépenses en immobilisations à valeur ajoutée	3 813	5 085
Dépenses en immobilisations nettes et immobilisations incorporelles liées aux activités d'exploitation	(24 759)	(19 722)
Flux de trésorerie disponibles ¹⁾	56 570	51 807
Dividendes déclarés	39 888	37 622

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.



Les flux de trésorerie disponibles pour la période de douze mois close le 30 mars 2024 se sont chiffrés à 56,6 millions de dollars, ce qui constitue une hausse de 4,8 millions de dollars en regard de la période correspondante de l'exercice précédent. La hausse est principalement liée à l'augmentation de 10,5 millions de dollars du BAIIA ajusté, à la diminution de 3,9 millions de dollars des impôts payés et à la baisse de 2,3 millions de dollars des paiements d'intérêts et de frais de financement différé. Cette variation a été contrée en partie par l'augmentation de 5,9 millions de dollars des dépenses en immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles liées aux activités ordinaires, la diminution de 4,5 millions de dollars de l'incidence sans effet sur la trésorerie liée à la variation des charges à payer au titre de la rémunération de la haute direction fondée sur des actions réglée en trésorerie et l'accroissement de 1,5 million de dollars de la charge de retraite.

Les dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles liées aux activités courantes ont augmenté de 5,9 millions de dollars par rapport à celles de la période de douze mois de l'an dernier, en raison surtout du calendrier des dépenses. Les dépenses en immobilisations à valeur ajoutée et les dépenses en immobilisations liées au projet LEAP ne réduisent pas les flux de trésorerie disponibles, puisque ces dépenses ne sont pas essentielles aux activités d'exploitation des usines.

La diminution du montant engagé pour les dépenses en immobilisations à valeur ajoutée pour la période de douze mois close le 30 mars 2024 s'est établie à 1,3 million de dollars et s'explique en grande partie par le calendrier des projets.

Les intérêts payés pour la période de douze mois close le 30 mars 2024 ont diminué de 2,4 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, du fait essentiellement de la baisse des intérêts versés aux PPAQ au titre des achats de sirop d'érable et de la réduction des intérêts versés au titre de la facilité de crédit renouvelable.

Les frais de financement différés pour la période de douze mois close le 30 mars 2024 ont diminué de 1,0 million de dollars par rapport à l'exercice précédent, sous l'effet surtout du recul des frais de financement payés en lien avec le projet LEAP par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 9,0 cents par action ordinaire pour chaque trimestre, ce qui correspond à 36,0 cents pour chacune des périodes de douze mois.

Les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation représentent les variations, d'un exercice à l'autre, des actifs courants, comme les débiteurs et les stocks, et des passifs courants, comme les créditeurs. Les variations de ces comptes sont attribuables principalement aux calendriers de recouvrement des débiteurs, des arrivages de sucre brut et du paiement des passifs. Les augmentations et les diminutions de ces comptes sont attribuables aux calendriers susmentionnés et ne constituent donc pas des flux de trésorerie disponibles. Ces augmentations ou diminutions sont financées à l'aide de la trésorerie disponible ou de notre facilité de crédit. Les hausses et les baisses de la dette bancaire sont également attribuables à des différences de calendrier en lien avec les facteurs décrits plus haut et ne constituent donc pas de la trésorerie disponible.

L'effet combiné des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers de 0,9 million de dollars pour la période de douze mois à l'étude ne constitue pas un élément ayant une incidence sur la trésorerie, puisque ces contrats seront réglés à la suite de la réalisation de la transaction physique, ce qui explique la nécessité d'ajuster les flux de trésorerie disponibles.

Obligations contractuelles

Aucun changement significatif ne touche le tableau des obligations contractuelles présenté dans le rapport de gestion faisant partie du rapport annuel de la Société au 30 septembre 2023, à l'exception des engagements relatifs à des dépenses en capital pour réaliser le projet LEAP d'une valeur totale de 135,9 millions de dollars qui seront engagés à l'exercice 2026.

Au 30 mars 2024, Lantic avait des engagements d'achat totalisant 612 000 tonnes métriques de sucre brut, dont 274 844 tonnes métriques avaient un prix établi, pour un engagement total de 215,5 millions de dollars.

Ressources en capital

Au 30 mars 2024, Lantic disposait d'un fonds de roulement totalisant 340,0 millions de dollars aux termes de la facilité de crédit renouvelable, qui vient à échéance le 31 octobre 2027, sur laquelle elle peut emprunter des fonds au taux préférentiel, au taux SOFR ou au taux CORRA à terme ajusté (c'est-à-dire le taux CORRA à terme majoré d'un ajustement allant de 30 à 32 points de base), majoré de 20 à 250 points de base, si elle respecte certains ratios financiers. Au 30 mars 2024, des actifs d'une valeur totale de 661,2 millions de dollars, lesquels englobent notamment des comptes clients, des stocks et des immobilisations corporelles, étaient affectés à la garantie de la facilité de crédit renouvelable, contre 581,9 millions de dollars au 1^{er} avril 2023.

Au 30 mars 2024, un montant de 103,0 millions de dollars était prélevé sur la facilité de crédit renouvelable et un montant de 7,1 millions de dollars en trésorerie était également disponible.

Au 30 mars 2024, la Société avait des débetures convertibles subordonnées non garanties en circulation d'une valeur nominale totale de 155,0 millions de dollars, dont une tranche de 57,4 millions de dollars échéant le 31 décembre 2024 (la « sixième série ») et une tranche de 97,6 millions de dollars échéant le 30 juin 2025 (la « septième série »).

Au cours du deuxième trimestre de 2024, les débetures convertibles subordonnées non garanties de la sixième série en circulation d'un montant de 57,4 millions de dollars ont été classées comme étant à court terme au bilan puisque leur échéance est de moins de 12 mois. À l'heure actuelle, nous analysons toutes les options disponibles à l'égard de l'échéance des débetures de la sixième série, y compris la conversion en actions ordinaires, le paiement en trésorerie à l'échéance ou le refinancement.

Au 30 mars 2024, Lantic respectait toutes les clauses restrictives liées à sa facilité de crédit renouvelable.

TITRES EN CIRCULATION

Le 4 mars 2024, la Société a émis 22 769 232 actions ordinaires au prix de 5,18 \$ l'action ordinaire pour un produit brut de 117,9 millions de dollars dans le cadre d'un placement par voie d'acquisition ferme au Canada, et de placements privés auprès du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec et d'un actionnaire existant, Belkorp Industries Inc.

Des frais d'émission d'actions de 5,4 millions de dollars (4,0 millions de dollars après impôt) ont été comptabilisés à titre de réduction du capital social ordinaire aux états consolidés de la situation financière.

Le produit net découlant de l'émission des actions ordinaires s'est élevé à 112,5 millions de dollars et sera utilisé pour financer le projet LEAP, conformément à l'emploi du produit énoncé dans le supplément de prospectus déposé le 28 février 2024 dans le cadre du placement d'actions ordinaires.

Au 30 mars 2024 et au 9 mai 2024, un total de 127 916 834 actions étaient en circulation, comparativement à 104 848 674 actions au 1^{er} avril 2023.

Au cours du premier semestre de l'exercice 2024, 51 482 options sur actions ont été exercées pour un produit de 0,2 million de dollars, contre 476 629 options sur actions exercées pour un produit de 2,2 millions de dollars au premier semestre de l'exercice 2023.

RISQUES ET INCERTITUDES

Les affaires et les activités de Rogers sont considérablement touchées par plusieurs facteurs, notamment les marges courantes sur le sucre raffiné et sa capacité de commercialiser le sucre et les produits de l'érable de façon concurrentielle, l'approvisionnement en matières premières, les conditions météorologiques, les charges d'exploitation ainsi que les programmes et règlements gouvernementaux.

Les facteurs de risque liés à nos entreprises et à nos activités sont exposés dans le rapport de gestion contenu dans notre rapport annuel pour l'exercice clos le 30 septembre 2023. Ce document se trouve sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca, ou sur le site Web de la Société, à l'adresse www.LanticRogers.com.

Les facteurs de risque intitulés *Relations de travail avec les employés syndiqués* et *Projet d'accroissement de la capacité de production dans l'Est du Canada annoncé récemment* qui figurent dans le rapport de gestion contenu dans notre rapport annuel pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 devraient être mis à jour pour tenir compte de ce qui suit à la date du présent rapport de gestion.

Arrêt de travail à l'usine de raffinage de sucre de Vancouver

Le 1^{er} février 2024, les employés syndiqués de la raffinerie de sucre de Vancouver, représentés par Public and Private Workers of Canada Local 8, ont ratifié une nouvelle convention collective de cinq ans à la suite d'une grève qui avait débuté le 28 septembre 2023. Les employés syndiqués sont retournés au travail et la raffinerie de Vancouver fonctionne maintenant à sa capacité normale. Pendant l'arrêt de travail, la production de nos usines de Taber et de Montréal a été mise à contribution pour soutenir nos clients de l'Ouest canadien.

Cet arrêt de travail qui s'est réglé récemment devrait avoir une incidence négative sur nos résultats financiers pour 2024, dont l'ampleur pourrait être plus grande que ce qui est prévu pour le moment en raison de ses éventuelles répercussions à long terme sur les clients et des coûts internes supplémentaires inconnus qu'il pourrait engendrer à l'avenir.

Projet d'expansion (le « projet LEAP »)

La réalisation de notre projet LEAP est assujettie à plusieurs conditions et risques, dont certains sont hors du contrôle de Lantic. Le plan d'ingénierie détaillé du projet a été réalisé et il comprend des estimations des coûts, de la période de construction et de la capacité de production supplémentaire. Le coût total prévu du projet est estimé à environ 200 millions de dollars.

Des retards et des dépassements de coûts pourraient survenir pendant la construction du projet LEAP. Un certain nombre de facteurs pourraient causer de tels retards ou dépassements de coûts, notamment les retards liés aux permis, la hausse des prix liés à la construction, l'évolution des exigences en matière de travaux techniques et de conception, l'efficacité des entrepreneurs, les arrêts de travail, les conditions météorologiques défavorables et la disponibilité du financement. Même une fois achevés, la nouvelle capacité installée et les autres actifs connexes pourraient ne pas fonctionner comme prévu en raison de défauts de conception ou de fabrication, lesquels pourraient ne pas tous être couverts par la garantie. Un bris mécanique de l'équipement pourrait survenir après l'expiration de la garantie et se traduire par une perte de production et des coûts de réparation.

De plus, afin de réaliser le projet, Lantic pourrait devoir modifier à nouveau ses facilités de crédit existantes et peut-être conclure des ententes de financement additionnelles pour financer la construction. La capacité de Lantic à obtenir le financement global pour le projet dépend de plusieurs facteurs, dont la demande de sucre raffiné sur le marché, le coût final du projet et les conditions d'emprunt sur le marché des capitaux.

Rien ne garantit que le projet LEAP sera réalisé ou qu'il le sera dans les délais prévus d'environ deux ans, offrant ainsi les volumes additionnels prévus au coût prévu. L'incapacité de Lantic de réaliser le projet LEAP selon les conditions prévues pourrait avoir une incidence significative sur la performance, les résultats financiers et la situation financière de Rogers.

MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Lors de l'analyse de nos résultats, en plus des mesures financières calculées et présentées conformément aux IFRS, nous recourons également à un certain nombre de mesures financières non conformes aux IFRS. Par mesure financière non conforme aux IFRS, on entend une mesure numérique de la performance, de la situation financière ou des flux de trésorerie d'une société qui exclut (inclut) des montants, ou fait l'objet d'ajustements ayant pour effet d'exclure (d'inclure) des montants, qui sont inclus (exclus) dans la plupart des mesures directement comparables calculées et présentées conformément aux IFRS. Les mesures financières non conformes aux IFRS ne faisant pas l'objet d'une définition normalisée, il pourrait donc être impossible de les comparer avec les mesures financières non conformes aux IFRS présentées par d'autres sociétés exerçant les mêmes activités ou des activités similaires. Les investisseurs sont priés de lire intégralement nos états financiers consolidés audités ainsi que nos rapports mis à la disposition du public, et de ne pas se fier à une seule mesure financière.

Nous utilisons ces mesures financières non conformes aux IFRS à titre de complément de nos résultats présentés en vertu des IFRS. Elles permettent de présenter nos activités sous un angle différent et, conjuguées à nos résultats formulés en vertu des IFRS et aux rapprochements avec les mesures financières correspondantes conformes aux IFRS, elles font ressortir de manière plus nette les facteurs et tendances touchant à nos activités.

Le texte qui suit présente la définition des mesures non conformes aux IFRS utilisées dans le présent rapport de gestion.

- La marge brute ajustée s'entend de la marge brute compte tenu de « l'ajustement du coût des ventes », lequel comprend les profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre et des contrats de change à terme, tels qu'ils sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers consolidés, et le cumul des écarts temporaires découlant des profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre et des contrats de change à terme.
- Le résultat ajusté des activités d'exploitation s'entend du résultat des activités d'exploitation compte tenu de l'ajustement du coût des ventes et de la dépréciation du goodwill.
- Le BAIIA s'entend du bénéfice avant les intérêts, l'impôt, l'amortissement et la dépréciation du goodwill.
- Le BAIIA ajusté s'entend du résultat des activités d'exploitation après ajustement afin de rajouter la dotation aux amortissements.
- Le bénéfice net ajusté s'entend du bénéfice net compte tenu de l'ajustement du coût des ventes, de la dépréciation du goodwill et de l'incidence fiscale sur ces ajustements.
- Le taux de la marge brute ajustée par TM s'entend de la marge brute ajustée du secteur du sucre divisée par le volume des ventes de ce même secteur.
- Le pourcentage de la marge brute ajustée s'entend de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'érable divisée par les produits tirés de ce même secteur.
- Le bénéfice net ajusté par action s'entend du bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

- Les flux de trésorerie disponibles s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers, et compte tenu des paiements de frais de financement différés, des obligations locatives et des dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée et des dépenses en immobilisations liées au projet LEAP.

Dans le présent rapport de gestion, nous traitons des mesures financières non conformes aux IFRS, en décrivant notamment les raisons pour lesquelles nous estimons que ces mesures fournissent des renseignements utiles sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie, le cas échéant, et, dans la mesure où cela est important, les autres fins visées par le recours à ces mesures. Ces mesures ne doivent pas être considérées individuellement ni perçues comme étant un substitut à une analyse de nos résultats présentés aux termes des IFRS. Les rapprochements des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures financières conformes aux IFRS les plus directement comparables sont présentés ci-après.

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS

Résultats consolidés (en milliers de dollars)	T2 2024			T2 2023		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Marge brute	39 916	4 945	44 861	37 075	4 583	41 658
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	5 031	1 400	6 431	(2 930)	(495)	(3 425)
Marge brute ajustée	44 947	6 345	51 292	34 145	4 088	38 233
Résultat des activités d'exploitation	22 909	1 795	24 704	20 634	1 222	21 856
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	5 031	1 400	6 431	(2 930)	(495)	(3 425)
Résultat ajusté des activités d'exploitation	27 940	3 195	31 135	17 704	727	18 431
Résultat des activités d'exploitation	22 909	1 795	24 704	20 634	1 222	21 856
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	5 285	1 675	6 960	4 878	1 711	6 589
BAIIA ¹⁾	28 194	3 470	31 664	25 512	2 933	28 445
BAIIA ¹⁾	28 194	3 470	31 664	25 512	2 933	28 445
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	5 031	1 400	6 431	(2 930)	(495)	(3 425)
BAIIA ajusté	33 225	4 870	38 095	22 582	2 438	25 020
Bénéfice net			13 936			11 062
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾			6 431			(3 425)
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ¹⁾			236			479
Impôt sur les ajustements ci-dessus			(1 712)			999
Bénéfice net ajusté			18 891			9 115
Bénéfice net de base par action			0,13			0,11
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus			0,04			(0,02)
Bénéfice net ajusté de base par action			0,17			0,09

1) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Rapport sur les résultats du deuxième trimestre de 2024

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS (SUITE)

Résultats consolidés (en milliers de dollars)	CUM 2024			CUM 2023		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Marge brute	76 406	13 099	89 505	73 113	9 736	82 849
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	4 773	(667)	4 106	(1 307)	(1 316)	(2 623)
Marge brute ajustée	81 179	12 432	93 611	71 806	8 420	80 226
Résultat des activités d'exploitation	43 934	6 880	50 814	44 975	3 165	48 140
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	4 773	(667)	4 106	(1 307)	(1 316)	(2 623)
Résultat ajusté des activités d'exploitation	48 707	6 213	54 920	43 668	1 849	45 517
Résultat des activités d'exploitation	43 934	6 880	50 814	44 975	3 165	48 140
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	10 560	3 335	13 895	9 591	3 427	13 018
BAIIA ¹⁾	54 494	10 215	64 709	54 566	6 592	61 158
BAIIA ¹⁾	54 494	10 215	64 709	54 566	6 592	61 158
Total des ajustements du coût des ventes ¹⁾	4 773	(667)	4 106	(1 307)	(1 316)	(2 623)
BAIIA ajusté ¹⁾	59 267	9 548	68 815	53 259	5 276	58 535
Bénéfice net			27 788			25 736
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾			4 106			(2 623)
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ¹⁾			894			525
Impôt sur les ajustements ci-dessus			(1 284)			824
Bénéfice net ajusté			31 504			24 462
Bénéfice net de base par action			0,26			0,25
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus			0,03			(0,02)
Bénéfice net ajusté de base par action			0,29			0,23

1) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Rapport sur les résultats du deuxième trimestre de 2024

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS (SUITE)

(en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)	TRIMESTRES ^{1) 2)}							
	2024		2023				2022	
	Deuxième	Premier	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier	Quatrième	Troisième
Marge brute	44 861	44 644	41 192	41 685	41 658	41 191	28 472	24 948
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	6 431	(2 325)	(999)	(6 773)	(3 425)	802	10 669	7 706
Marge brute ajustée	51 292	42 319	40 193	34 912	38 233	41 993	39 141	32 654
Résultat des activités d'exploitation	24 704	26 110	22 815	24 008	21 856	26 284	(38 345)	8 822
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	6 431	(2 325)	(999)	(6 773)	(3 425)	802	10 669	7 706
Dépréciation du goodwill	–	–	–	–	–	–	50 000	–
Résultat ajusté des activités d'exploitation	31 135	23 785	21 816	17 235	18 431	27 086	22 324	16 528
Résultat des activités d'exploitation	24 704	26 110	22 815	24 008	21 856	26 284	(38 345)	8 822
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	6 960	6 935	6 753	6 515	6 589	6 429	6 628	6 580
Dépréciation du goodwill	–	–	–	–	–	–	50 000	–
BAlIA	31 664	33 045	29 568	30 523	28 445	32 713	18 283	15 402
BAlIA	31 664	33 045	29 568	30 523	28 445	32 713	18 283	15 402
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	6 431	(2 325)	(999)	(6 773)	(3 425)	802	10 669	7 706
BAlIA ajusté	38 095	30 720	28 569	23 750	25 020	33 515	28 952	23 108
(Perte nette) bénéfice net	13 936	13 852	11 876	14 177	11 062	14 674	(45 502)	3 138
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	6 431	(2 325)	(999)	(6 773)	(3 425)	802	10 669	7 706
Dépréciation du goodwill	–	–	–	–	–	–	50 000	–
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ²⁾	236	658	201	(203)	479	46	(328)	(632)
Impôt sur les ajustements ci-dessus	(1 712)	428	205	1 548	999	(175)	(2 678)	(1 793)
Bénéfice net ajusté	18 891	12 613	11 283	8 749	9 115	15 347	12 161	8 419

PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2024, aucun changement important n'a été apporté aux principales estimations comptables présentées dans le rapport de gestion faisant partie du rapport annuel de la Société au 30 septembre 2023.

CHANGEMENTS APPORTÉS AUX PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES NON ENCORE ADOPTÉS

La Société a adopté de nouvelles normes et interprétations au cours de l'exercice 2024 ouvert le 1^{er} octobre 2023. L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers intermédiaires consolidés. Un certain nombre de nouvelles normes, et de normes et interprétations modifiées, ne sont pas encore en vigueur et n'ont donc pas été appliquées lors de la préparation des états financiers intermédiaires résumés non audités du deuxième trimestre de l'exercice 2024. La direction, après avoir passé en revue ces nouvelles normes et modifications proposées, ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence significative sur les états financiers de Rogers. Se reporter à la note 3 afférente aux états financiers intermédiaires résumés non audités ainsi qu'à la note 3 q) afférente aux états financiers consolidés audités de l'exercice 2023 pour un complément d'information.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Conformément au Règlement 52-109, lequel porte sur l'attestation de l'information présentée dans les documents intermédiaires des émetteurs, le chef de la direction et la chef de la direction financière ont conçu, ou ont fait concevoir sous leur supervision, les contrôles et procédures de communication de l'information (les « CPCI »).

En outre, le chef de la direction et la chef de la direction financière ont conçu, ou ont fait concevoir sous leur supervision, un processus de contrôle interne à l'égard de l'information financière (le « CIIF ») afin de fournir une assurance raisonnable à l'égard de la fiabilité de l'information financière et de l'établissement des états financiers aux fins de publication de l'information financière.

Le chef de la direction et la chef de la direction financière ont évalué les modifications apportées au processus de CIIF de Rogers au cours de la période ouverte le 31 décembre 2023 et close le 30 mars 2024, le cas échéant, afin de déterminer si elles ont eu, ou pourraient raisonnablement avoir, des répercussions importantes sur ce processus. Aucun changement de ce genre n'a été décelé lors de leur évaluation.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport comporte des déclarations ou de l'information qui sont ou peuvent être des énoncés prospectifs ou de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes en vigueur. Les énoncés prospectifs peuvent inclure notamment des énoncés et des renseignements qui reflètent nos prévisions actuelles à l'égard de la performance et d'événements futurs. L'utilisation de termes comme « pouvoir », « devoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « supposer », « prévoir », « planifier », « croire », « estimer » et d'autres expressions semblables, et/ou les tournures négatives de celles-ci, vise à signaler des énoncés prospectifs. Sans prétendre en faire la liste complète, nous prévenons les investisseurs que les énoncés portant sur les sujets suivants sont des énoncés prospectifs ou sont susceptibles d'en être :

- la demande future de sucre raffiné et de sirop d'érable et les volumes de ventes connexes,
- notre projet LEAP,
- les prix futurs du sucre brut n° 11,
- les pressions inflationnistes attendues sur les coûts,
- le prix du gaz naturel,
- les prévisions sur la production de sucre de betterave à notre usine de Taber,
- le niveau des dividendes futurs,
- l'état d'avancement des réglementations et des enquêtes gouvernementales.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur des estimations que nous avons faites et des hypothèses que nous avons posées en fonction de notre expérience et de notre perception des tendances passées, de la conjoncture et d'événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs que nous jugeons pertinents et raisonnables dans les circonstances. Toutefois, rien ne garantit que ces estimations et ces hypothèses s'avéreront exactes. Les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes, connus ou inconnus, et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats réels ou les événements diffèrent sensiblement des attentes qui y sont exprimées. La performance et les résultats réels pourraient différer de façon importante de ceux indiqués dans les énoncés prospectifs, des résultats passés ou des attentes au cours de la période considérée. Le lecteur est invité à se reporter à la rubrique « Risques et incertitudes » qui figure dans le présent rapport de gestion pour obtenir plus d'informations sur les facteurs de risque et d'autres événements qui sont indépendants de la volonté de Rogers. Ces risques sont également décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle.

Bien que la Société estime que les attentes et les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs soient raisonnables dans les circonstances actuelles, les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, car rien ne garantit que ceux-ci se révéleront exacts. Les énoncés prospectifs aux présentes sont formulés à la date du présent rapport de gestion, et nous déclinons toute responsabilité quant à la mise à jour ou à la révision de ces énoncés par suite d'événements ou de circonstances postérieurs à la date des présentes, à moins que nous n'y soyons tenus en vertu de la loi.